



Bulletin municipal /// 2019

Ambillou - Château Louerre Noyant-la-Plaine



SOMMAIRE

ÉTAT CIVIL 2019

État civil 2019 2

LA VIE COMMUNALE 3

Édito 3
Les agents municipaux 4
Les élections municipales 2020 5
Charte de la nouvelle commune 6
Les commissions 9
Les bibliothèques 15
Le CCAS 16

INTERCOMMUNALITÉ 18

SIVOS 18
Les écoles Publiques 19
APE • Am'Stram'Gram' 19
L'école Privée 20
APEL & OGECE • Notre Dame 21
Parc Naturel Régional 21
Communauté d'agglomération 22
Saumur Val-de-Loire 22
Les syndicats intercommunaux 23
SMITOM 24

LA VIE ASSOCIATIVE 25

ASVR 25
Le rendez-vous de la danse 26
Suna Tsubu Dojo (STD) 26
Section gym 26
ASVR Rando-marche 27
ATL Tuffalun 27
Familles rurales 28
ALSP 29
Club de scrabble • Les Troglons 30
Club des Aînés : Les Ambiliates 30
Comité des fêtes de Louerre 30
Société de chasse Louerre 31
Société de chasse 31
Ambillou-Château 31
Anciens combattants 28

LA VIE PRATIQUE 31

Informations pratiques 32
Trésorerie 32
Recensement 33
4G et TNT 33
Transports 34
Déchèterie 34
Questions/Réponses 35
Gdon Tuffalun 35
Démarches administratives 36
Locations de salles 38
Annuaire 39
Numéros utiles 42
Tuf'fête Arts 2019 43

AGENDA 2020 44

NAISSANCES *Bienvenue à...*

01/02/2019 • DELACROIX Enora	NOYANT-LA-PLAINE
01/02/2019 • MONTANARO Tilio	LOUERRE
07/02/2019 • AUQUINET Liù	AMBILLOU-CHÂTEAU
19/02/2019 • DUCANDAS Héloïse	NOYANT-LA-PLAINE
24/02/2019 • GOVINDIN Léo	AMBILLOU-CHÂTEAU
26/02/2019 • BAGUELIN Louna	AMBILLOU-CHÂTEAU
28/02/2019 • BRIBARD Eliot	AMBILLOU-CHÂTEAU
05/03/2019 • MORO Rose	NOYANT-LA-PLAINE
16/03/2019 • VOYARD Mathis	NOYANT-LA-PLAINE
21/05/2019 • BOITTIN Lenny	NOYANT-LA-PLAINE
21/05/2019 • LAMBILLARD Estelle	NOYANT-LA-PLAINE
27/05/2019 • OILLAUX Lysandre	LOUERRE
11/06/2019 • HILAIRE-CHEVREUX Malone	LOUERRE
01/07/2019 • PIRRON Maxence	NOYANT-LA-PLAINE
05/07/2019 • HOGDAY Antonin	LOUERRE
27/07/2019 • PORCHERON Marcellin	AMBILLOU-CHÂTEAU
19/08/2019 • JAUNAUT Marcel	AMBILLOU-CHÂTEAU
23/10/2019 • REDOIS Mila	LOUERRE
10/12/2019 • GADIOUX Thelma	NOYANT-LA-PLAINE
17/12/2019 • BROCHARD Sacha	NOYANT-LA-PLAINE

MARIAGES *Ils se sont dit « oui » !*

26/01/2019 • M. RAIMBAULT Richard & Mlle POUPARD Céline	NOYANT-LA-PLAINE
13/04/2019 • M. FIOLET Keny & Mlle JUSTINE Wendy	NOYANT-LA-PLAINE
08/06/2019 • M. BROCHARD-FONTENEAU Franck & Mlle SOYER Virginie	NOYANT-LA-PLAINE
29/06/2019 • M. BARBA Yves & Mlle CHOLET Marie	LOUERRE
13/07/2019 • M. ALBERT Antoine & Mlle BAUDIN Aurélie	LOUERRE
27/07/2019 • M. LANDRY Anthony & Mlle JOUSSELIN Anaïs	NOYANT-LA-PLAINE

DÉCÈS *Ils nous ont quittés...*

01/01/2019 • Mme THIBAUT née FRESNAIS Emilienne	AMBILLOU-CHÂTEAU
11/01/2019 • M. JAMOIS Claude	AMBILLOU-CHÂTEAU
05/02/2019 • M. VOYARD Jean-Bernard	NOYANT-LA-PLAINE
01/08/2019 • Mme MÉNARD née DUVEAU Marie	AMBILLOU-CHÂTEAU
04/08/2019 • M. DIARD Armand	LOUERRE
03/09/2019 • M. MÉTIVIER Jérémy	AMBILLOU-CHÂTEAU

Vous souhaitez apparaître dans l'annuaire
ou publier un article dans notre prochaine édition ?

Envoyez-nous vos coordonnées ou votre article et les photos à publier
jusqu'au 1^{er} novembre 2020 à : communication@tuffalun.fr

Bulletin municipal publié par :

Mairie de TUFFALUN
23 Route d'Angers à Ambillou-Château
49700 TUFFALUN
mairie@tuffalun.fr

Directeur de la publication : Françoise SILVESTRE de SACY

Accompagnée de la Commission Communication

Secrétariat : Héléna DELAFUYS

Photos couverture : Olivier LEROUX

Impression : Imprimerie Loire Impression - Bulletin imprimé sur du papier recyclé

ÉDITO

Le mandat de la première équipe municipale de Tuffalun va s'achever en mars prochain.

4 années intenses, pour organiser les équipes d'élus et d'agents dans notre nouvelle configuration, pour coordonner les projets dans le respect de chaque commune déléguée, pour s'agréger à la communauté d'agglomération Saumur-Val-de-Loire pour donner un premier élan à TUFFALUN.

Le 15 mars se présenteront une ou plusieurs listes paritaires.

Garantir une égale représentativité des femmes et des hommes reste un défi difficile à relever.

En France, les femmes représentent aujourd'hui 39.9 % des conseillers municipaux, 17 % des maires et 9 % des présidents d'EPCI.

Pourtant la présence des femmes dans l'administration d'une commune apporte une autre vision des choses.

Les aménagements à réaliser et les actions à entreprendre ne sont pas perçus de la même façon par un homme que par une femme. N'oublions pas non plus, que les femmes représentent plus de la moitié de la population française. Leur parole doit être entendue au même titre que celle des hommes. Nous devons travailler en complémentarité avec les hommes au service de la collectivité.

Alors, mes chères concitoyennes, je vous dis :

« OSEZ, AUTORISEZ-VOUS À PARTICIPER, FAITES VALOIR VOS COMPÉTENCES ET VOS IDÉES ! ».

Un mandat d'élue c'est une expérience enrichissante. Cela donne une ouverture sur les autres et sur la vie locale.

Comme chaque année, dans ce bulletin vous trouverez un résumé des actions entreprises en 2019, par l'équipe municipale et les associations, ainsi que les projets pour 2020.

Plus encore, en cette année de transition, je tiens à remercier l'ensemble des élus qui ont participé à ce mandat, pour leur implication et leur dévouement.

Mes remerciements vont aussi aux agents communaux, à ceux qui nous ont quitté et à ceux qui nous ont rejoint cette année.

Enfin notre commune ne serait pas ce qu'elle est, sans le dynamisme de nos nombreuses associations, au sein desquelles des bénévoles s'investissent formidablement.

Un grand merci à tous pour le bien vivre que vous apportez à notre commune.

Françoise SILVESTRE de SACY

**L'équipe municipale vous souhaite une bonne année 2020
et vous attend le samedi 4 janvier 2020, à 19 h
pour les vœux municipaux à la salle des sports d'Ambillou-Château.**



LES AGENTS MUNICIPAUX

LA MAIRIE



Les Secrétaires

Héléna DELAFUYS
Lydia RICHARD



Les Agents d'Entretien

Martine MARTIN
Céline SALOT



Les Agents Techniques

Jérôme JAMOIS
Olivier TROMPETTE
Ibrahim BOINA ABDALLAH
Joseph FARINEAU
Anthony HUBERT

SIVOS



Secrétaire SIVOS

Amélie CHAMORET



Les ATSEM

Catherine GOURAUD
Lynda BOUTIN
Carine LE FOLL

Cette année nous avons accueilli



Olivier
TROMPETTE

Responsable de
l'équipe technique

Anthony
HUBERT

Agent technique

CCAS



L'équipe de la Garderie périscolaire

Catherine PELTIER
Martine MARTIN
Catherine GOURAUD
Lynda BOUTIN
Carine LE FOLL



L'équipe de Restauration Scolaire

Catherine PELTIER
Bernadette JUSTEAU
Martine MARTIN
Lauriane ROUREAU
Frédérique LE GOFF



L'équipe de la Résidence Autonomie « les Camélias »

Françoise JOBARD
Aurore CHASLES
Martine MARTIN

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

Cette année le conseil municipal sera renouvelé. Nous aurons 23 conseillers municipaux à élire à Tuffalun. Toutes les communes de plus de 1000 habitants, ce qui est le cas pour Tuffalun, sont au scrutin de liste. Ce changement induit des règles et des enjeux différents pour notre commune.

647 électeurs à Ambilou-Château, **336** électeurs à Louerre et **227** électeurs à Noyant-la-plaine soit **1210 tuffalunois, pourront se rendre aux urnes les 15 et 22 mars 2020, pour élire leur nouveau conseil municipal.**

Tuffalun, commune de plus de 1 000 habitants, devra respecter les règles du scrutin de liste à deux tours. Les candidats devront donc déposer des listes complètes, comportant au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus, deux candidats supplémentaires.

COMPOSITION ET DÉPÔTS DES LISTES :

Une déclaration de candidatures est obligatoire pour chaque tour de scrutin. Elle est faite collectivement par liste, par la personne ayant la qualité de responsable de liste, les autres candidats lui donnant un mandat signé.

Le dépôt des déclarations de candidature à la sous-préfecture est fixé le jeudi 27 février 2020 à 18h pour le 1er tour et le mardi 17 mars 2020 à 18 h pour le 2nd tour, le cas échéant.

Un ordre de présentation des candidats est établi et la liste doit respecter le principe de la parité : elle doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Lorsqu'un deuxième tour de scrutin a lieu, seules peuvent se présenter au 2nd tour les listes ayant obtenu au 1^{er} tour un nombre de voix au moins égal à 10 % du total des suffrages exprimés.

VOTE DES ÉLECTEURS :

L'électeur n'a pas la possibilité de modifier une liste (ajouter un nom de candidat, supprimer un candidat ou encore modifier l'ordre de présentation). L'électeur vote pour une liste complète et non pour un candidat. Tout bulletin de vote qui ne répond pas à ces conditions est considéré comme nul.

De même, un bulletin de vote est nul s'il est établi au nom d'une liste dont la déclaration de candidature n'a pas été régulièrement enregistrée.

MODE DE SCRUTIN :

Il s'agit d'un scrutin proportionnel avec prime majoritaire : la liste ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (au 1^{er} tour) ou le plus de voix (au 2^{ème} tour), se voit attribuer la moitié du nombre de sièges à pourvoir, soit 12 pour Tuffalun. Les sièges restants sont répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne.

Il n'y a qu'un seul tour de scrutin si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés. Si aucune n'obtient la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour, un 2nd tour est organisé.

Ainsi, dans toutes les communes où il n'y a qu'une liste, elle sera élue au 1^{er} tour. Si 2 listes se présentent, une des 2 listes obtiendra sans doute la majorité absolue et il n'y aura pas de 2nd tour.

RÉUNIONS ÉLECTORALES ET IMPRESSIONS DES BULLETINS ÉLECTORAUX :

Il est permis d'organiser des réunions électorales avant et lors de la campagne officielle. En revanche c'est interdit le jour du scrutin. Une mise à disposition gratuite d'une salle communale est possible pour une liste à condition de fournir le même avantage à tous les candidats.

Il appartient aux candidats eux-mêmes de procéder à l'impression des listes, bulletins et d'assurer la distribution des professions de foi (communes de moins de 9 000 habitants).

RETROUVER D'AVANTAGE D'INFORMATIONS SUR :

www.tuffalun.fr

<https://www.amf.asso.fr/m/theme/municipales2020.php>



UN EXEMPLE EST INDISPENSABLE POUR BIEN COMPRENDRE CE SYSTÈME ASSEZ COMPLEXE :

Soit une ville avec :

- 15 sièges à attribuer
- 3 listes A, B, C
- 1150 suffrages exprimés

La majorité absolue est donc égale à $1150/2 + 1 = 576$ voix

Les résultats sont les suivants :

- Liste A : 650 voix
- Liste B : 300 voix
- Liste C : 200 voix

La prime majoritaire : si une liste obtient la moitié des voix + 1 (majorité absolue des suffrages exprimés), la moitié des sièges lui est attribuée. C'est ce qu'on appelle la prime majoritaire. Ainsi cette prime majoritaire donne 8 sièges à la liste A ;

L'autre moitié des sièges est proportionnellement répartie entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés.

Dans l'exemple, il reste 7 sièges à pourvoir, qui vont être répartis à la plus forte moyenne ainsi : On calcule le quotient électoral : $1150/7 = 164.28$

Attribution à la plus forte moyenne pour chaque liste :

- Quotient de la liste A : $650/164.28 = 3.9$ soit 3 sièges
- Quotient de la liste B : $300/164.28 = 1.8$ soit 1 siège
- Quotient de la liste C : $200/164.28 = 1.2$ soit 1 siège

Il reste 2 sièges à pourvoir :

Pour chaque liste, on divise le nombre de suffrages exprimés par le nombre de sièges attribués à cette liste + 1. Cela donne une moyenne pour chaque liste. On attribue un siège à la liste ayant la plus forte moyenne. En cas d'égalité, on l'attribue à la liste ayant le plus grand nombre de voix. Et on répète jusqu'à épuisement des sièges.

Attribution du 1^{er} siège restant :

- Liste A : $650/3+1 = 162.5$
- Liste B : $300/1+1 = 150$
- Liste C : $200/1+1 = 100$

On attribue 1 nouveau siège à la liste A qui a la plus forte moyenne. Puis on répète le calcul :

Attribution du 2^{ème} siège restant :

- Liste A : $650/3+1+1 = 130$
- Liste B : $300/1+1 = 150$
- Liste C : $200/1+1 = 100$

On attribue le dernier siège à la liste B qui a la plus forte moyenne.

NOMBRE DE SIÈGES ATTRIBUÉS PAR LISTE :

LISTE A : 8 + 3 + 1 = 12 SIÈGES

LISTE B : 1 + 1 = 2 SIÈGES

LISTE C : 1 = 1 SIÈGE

CHARTRE DE LA NOUVELLE COMMUNE

**AMBILLOU-CHÂTEAU, LOUERRE, NOYANT-LA-PLAINE :
DES COMMUNES PROCHEES.**

Ambillou-Château, Louerre et Noyant-la-Plaine sont trois communes contiguës appartenant à la Communauté de communes du Gennois. Le territoire des trois communes se situe entre Angers et Saumur. La proximité de la départementale 761 permet aux habitants du territoire de rejoindre rapidement ces deux pôles du Maine-et-Loire.

Le territoire des trois communes est situé à proximité immédiate du Val de Loire, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Une partie du territoire appartient au Parc naturel régional Loire Anjou Touraine. Le patrimoine se caractérise par la présence de troglodytes, vignes et pépinières.

Les communes d'Ambillou-Château, Louerre et Noyant-la-Plaine sont caractérisées par une unité géographique, paysagère et culturelle.

**UNE TRADITION HISTORIQUE DE
COOPÉRATION COMMUNALE.**

Le projet de commune nouvelle s'inscrit dans la continuité des coopérations et des échanges existants sur le territoire. Depuis 1995 les trois communes appartiennent à la Communauté de communes du Gennois. Mais depuis 40 ans les trois communes coopèrent dans l'intérêt des habitants et surtout des enfants des trois villages à travers le syndicat des écoles. Cette solidarité pour assurer un service public scolaire de qualité dans chaque village a été approfondie il y a 15 ans avec le syndicat intercommunal à vocation unique pour la restauration scolaire.

**AMBILLOU-CHÂTEAU, LOUERRE, NOYANT-LA-PLAINE,
UN RAPPROCHEMENT DÉJÀ PARTAGÉ
PAR LA POPULATION.**

Les liens entre les habitants des trois communes existent depuis longtemps. Outre l'école, la coopération entre les associations a contribué à forger ces liens qui se manifestent par des projets communs, notamment sportifs, pour faire vivre les trois communes comme par exemple avec l'Association Sportive des Villages Réunis.

**UNE TENDANCE DE FOND EN
MAINE-LOIRE : LE REGROUPEMENT
INTERCOMMUNAL ET LA CRÉATION DE
COMMUNES NOUVELLES**

Dans le Maine-et-Loire, la carte de la coopération intercommunale va connaître de profondes évolutions dans les prochaines années avec la création de grandes intercommunalités. Cette évolution incite les petites communes rurales à réfléchir ensemble pour continuer d'être représentées dans ces grandes entités.

Le Maine-et-Loire est un département moteur pour la création de communes nouvelles. Les communes d'Ambillou-Château, Louerre et Noyant-la-Plaine ont observé avec attention les communes nouvelles de Baugé-en-Anjou, de Chemillé-Melay et de Clefs-Val d'Anjou qui ont été créées en 2013.

La volonté des élus d'Ambillou-Château, de Louerre et de Noyant-la-Plaine est de créer une commune nouvelle à l'échelle de notre bassin de vie, sur la base des traditions de coopération entre nos trois communes.

**LA COMMUNE NOUVELLE, UNE
INSTITUTION POUR RENFORCER NOTRE
TERRITOIRE ET NOS SERVICES PUBLICS.**

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Préfet du Maine-et-Loire prévoit le rattachement de notre territoire à l'agglomération saumuroise.

La création d'une commune nouvelle permettra à notre territoire d'être plus audible et plus visible auprès des autres acteurs institutionnels (Communauté d'agglomération, Région, Etat).

Les communes fondatrices réaffirment leur attachement à la commune qui est la collectivité territoriale de la proximité.

Nous accompagnons les citoyens dans chaque étape de la vie : l'enfance, l'école, le mariage, la vie associative, la vieillesse, le deuil.

Dans une intercommunalité agrandie et face à la baisse des dotations de l'Etat, les élus des communes d'Ambillou-Château, Louerre et de Noyant-la-Plaine, ont la responsabilité de maintenir une proximité avec les habitants et des services publics de qualité.

Ainsi, afin de pérenniser les services publics, déjà établis, indispensables au développement et à l'épanouissement des habitants, dans une logique de mutualisation (tout en ayant la

volonté d'offrir à chaque habitant la même qualité de services), les élus des communes ont réfléchi ensemble à l'avenir et ont décidé la création d'une Commune nouvelle.

La présente charte a donc pour objet de retranscrire l'esprit qui anime les élus fondateurs ainsi que d'affirmer les principes fondamentaux qui doivent s'imposer aux élus qui seront en charge de la gouvernance de la commune nouvelle.

I. Nos principes fondateurs :

Les principaux objectifs de ce projet sont les suivants :

Maintenir un service public de proximité auprès des habitants du territoire. Il s'agit de constituer un véritable pôle attractif en milieu rural, regroupant tous les moyens humains, matériels, financiers des trois communes, permettant d'assurer le développement cohérent et équilibré des communes fondatrices dans le respect de l'intérêt général et d'une bonne gestion des deniers publics.

Permettre l'émergence d'une nouvelle collectivité rurale plus dynamique, plus attractive en termes économique, social, d'habitat, culturel et sportif et en capacité d'entreprendre des projets que chaque commune prise séparément n'aurait pas pu porter.

Assurer une meilleure représentation de notre territoire et de ses habitants auprès de l'Etat, des autres collectivités ou établissements publics. La complexification de l'action publique nécessite de disposer d'une véritable ingénierie territoriale pour porter des projets qui soient soutenus par les autres acteurs de notre territoire. La mutualisation des compétences et le rassemblement de nos communes grâce à la commune nouvelle permettra de mieux faire valoir nos intérêts auprès des différents acteurs.

Maintenir la proximité entre les élus et les habitants. La richesse de la commune c'est la proximité entre les élus et les habitants. La commune nouvelle garantit le maintien de cette proximité avec les communes déléguées et les maires délégués qui seront les garants et les acteurs de ce lien qui doit unir les élus communaux et les habitants.

II. Les orientations prioritaires :

Les conseils municipaux des communes fondatrices tiennent à rappeler leur attachement :

1. Au maintien d'un service public de proximité. Les habitants pourront profiter de l'ensemble des services publics et des équipements de la commune nouvelle sans distinction.

2. A la préservation des capacités d'investissement de la commune nouvelle. La baisse des dotations de l'Etat a un effet direct et immédiat sur les finances de nos communes et sur nos capacités d'investissement. La réalisation d'une commune nouvelle permettra à notre collectivité de poursuivre les investissements nécessaires pour notre territoire grâce aux incitations financières

3. A la mutualisation de nos ressources humaines et techniques. La mise en commun des matériels et des compétences permettra d'améliorer l'efficacité de nos services municipaux. En mutualisant nos moyens humains, techniques et financiers nous réaliserons les économies nécessaires pour faire face au désengagement de l'Etat.

4. Au développement harmonieux de l'habitat. La commune nouvelle a la volonté de continuer à accueillir de nouveaux habitants dans le cadre de son développement.

5. A la vitalité des centre-bourgs. La commune nouvelle s'investira pour maintenir les commerces de proximité existants, dans les centres-bourgs de la commune nouvelle.

6. A l'embellissement du cadre de vie et à la préservation de l'environnement.

7. Au maintien des sites de l'école publique dans chacune des communes fondatrices.

8. Au soutien aux activités culturelles et sportives portées par les associations et les communes.

9. Au renforcement de notre visibilité auprès des entreprises, des artisans, des commerces ayant la volonté de s'implanter sur notre territoire.

10. A la préservation du patrimoine historique et naturel des trois communes fondatrices.

III. Gouvernance et compétences de la commune nouvelle :

La dénomination proposée pour la commune nouvelle est : **TUFFALUN**

Le siège de la commune nouvelle sera situé à la Mairie, 23 Route d'Angers, Ambillou-Château.

La commune déléguée d'Ambillou-Château aura une annexe de la mairie située au siège de l'actuelle mairie, 23 Route d'Angers, Ambillou-Château.

La commune déléguée de Louerre aura une annexe de la mairie située au siège de l'actuelle mairie, 11 Rue de l'Aubance, Louerre.

La commune déléguée de Noyant la Plaine aura une annexe de la mairie située au siège de l'actuelle mairie, 38, rue principale, Noyant la Plaine.

1. LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE.

1.1 Composition du conseil municipal de la commune nouvelle.

La commune nouvelle est dotée d'un conseil municipal élu conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Durant la période transitoire 2016 – 2020, le conseil municipal de la commune sera composé de l'ensemble des conseillers municipaux des communes fondatrices soit 35 membres.

Pour la période 2020 – 2026, la commune nouvelle bénéficiera d'un nombre plus important de conseillers municipaux que les communes appartenant à sa strate démographique. L'effectif du conseil municipal sera alors de 23 membres.

Après le renouvellement général de 2026, le droit commun s'appliquera à la commune nouvelle dont le conseil municipal sera alors composé de 19 membres.

1.2 Le maire de la commune nouvelle.

Il est élu conformément au code général des collectivités territoriales par le conseil municipal de la commune nouvelle. Le maire de la Commune nouvelle ne cumulera pas ses fonctions avec les fonctions de maire délégué.

A ce titre, il est chargé, notamment, de l'exécution des décisions du conseil municipal et agit sous le contrôle de ce dernier. Ses missions consistent à représenter la commune en justice,

passer les marchés, signer des contrats, préparer le budget et gérer le patrimoine de la commune.

Le conseil municipal peut lui déléguer certaines compétences dans des domaines très divers (affectation des propriétés communales, réalisation des emprunts, création de classes dans les écoles, action en justice...).

Le maire est autorisé à subdéléguer à un maire délégué, à un adjoint ou à un conseiller municipal, les attributions qui lui ont été confiées par délégation.

Etant l'autorité territoriale, il détient le pouvoir hiérarchique sur les agents communaux et il dispose d'un pouvoir d'organisation des services.

1.3 Les adjoints au maire de la commune nouvelle.

Le nombre d'adjoints ne pourra pas excéder 30% du nombre de conseillers municipaux conformément au code général des collectivités territoriales.

Les adjoints au maire de la commune nouvelle seront au nombre maximum de 10 entre 2016 et 2020, puis de 6 entre 2020 et de 2026 et enfin de 5 après 2026.

Les maires délégués sont également adjoints au maire de la commune nouvelle mais ne sont pas comptabilisés dans la limite des 30%.

La commune nouvelle ayant désormais une population supérieure à 1 000 habitants, les adjoints seront élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes devront respecter la parité : sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

1.4 Les commissions du conseil municipal.

Les élus des trois communes souhaitent que la composition des commissions du conseil municipal de la commune nouvelle assure une représentation équilibrée des communes déléguées.

Le Conseil municipal de la commune nouvelle sera organisé autour de commissions thématiques.

2. LES COMMUNES DÉLÉGUÉES D'AMBILLOU-CHÂTEAU, DE LOUERRE ET DE NOYANT-LA-PLAINE.

Les communes fondatrices ont décidé la création de plein droit de communes déléguées conservant le nom et les limites territoriales des anciennes communes, c'est-à-dire :

- la commune déléguée d'Ambillou-Château.
- la commune déléguée de Louerre,
- la commune déléguée de Noyant la Plaine,

Le maire de la commune déléguée.

Les communes déléguées d'Ambillou-Château, de Louerre et de Noyant-la-Plaine auront chacune un maire délégué. Conformément à la loi, le maire délégué est officier d'état-civil et de police judiciaire de la commune déléguée. Il est également responsable du respect de l'obligation scolaire sur le territoire de la commune déléguée.

Lors de la création de la commune nouvelle, le maire en exercice de l'ancienne commune devient le maire délégué jusqu'au prochain renouvellement général. Lors du renouvellement, le maire délégué est désigné par le conseil municipal de la commune nouvelle parmi ses membres. Le maire de la commune déléguée est obligatoirement consulté pour :

- les opérations d'urbanisme ayant lieu sur le territoire de la commune déléguée (droit de préemption urbain, opérations d'aménagement, autorisation d'utilisation du sol),
- les opérations immobilières (aliénation ou transformation d'immeubles),
- les modifications du Plan Local d'Urbanisme,
- l'implantation des équipements de proximité.

Le maire de la commune déléguée sera l'acteur central de la proximité entre les habitants de la commune déléguée et de la commune nouvelle.

Le Comité consultatif de la commune déléguée.

Sur le principe des articles L. 2143-2 et L. 2511-24 du code général des collectivités territoriales, un comité d'initiative et de consultation de la commune déléguée pourra être mis en place par le maire de la commune déléguée.

Le comité d'initiative et de consultation sera composé des représentants des associations qui souhaitent y participer ainsi que des élus de la commune

nouvelle et des citoyens invités par le maire de la commune déléguée. La composition sera fixée par le maire de la commune déléguée.

Le comité peut être consulté par le maire de la commune déléguée sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité ou concernant le domaine d'activité des associations membres du comité. Le comité peut par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal.

3. LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNE NOUVELLE ET DES COMMUNES DÉLÉGUÉES.

Le projet s'inscrit dans un cadre précis : trois communes rurales proches les unes des autres.

La taille et la population de nos communes sont modestes, notre organisation municipale doit rester simple pour être efficace et adaptée aux besoins de notre population. Les communes fondatrices ont la volonté de construire le fonctionnement de la commune nouvelle autour des principes suivants :

- **Clarté et simplification dans la répartition des compétences** entre la commune nouvelle et les communes déléguées.
- **Lisibilité et optimisation de l'organisation** des services municipaux pour les habitants.
- **Efficacité dans la prise de décisions** des élus avec une procédure simple et des responsables clairement identifiés au niveau administratif.
- **Proximité** en conservant les mairies annexes et maires de la commune déléguée
- **Les communes fondatrices sont attachées au statut des communes déléguées** qui permettent de garantir une proximité concrète avec les habitants par le biais de la gestion de l'état-civil et des mairies annexes.

En prenant en considération ces principes, la commune nouvelle sera organisée de la manière suivante :

- **Commune nouvelle : la gestion de l'ensemble des services publics** et des équipements de la commune. La commune nouvelle sera l'interlocuteur des habitants.
- **Commune déléguée : la gestion de l'état-civil**, compétence unique des communes déléguées. Les démarches se feront dans la commune déléguée

des habitants. Les registres d'état-civil seront conservés dans les mairies annexes.

4. LES RESSOURCES DE LA COMMUNE NOUVELLE.

4.1 Les équipements et les biens.

L'ensemble des biens et équipements des communes de d'Ambillou-Château, de Louerre et de Noyant-la-Plaine sont transférés à la commune nouvelle à titre gratuit.

4.2 Les ressources humaines.

Les personnels communaux des trois communes deviennent, sans exception, agents de la Commune nouvelle dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

4.3 Le budget de la Commune nouvelle

La Commune nouvelle va disposer de la fiscalité communale avec l'intégration fiscale unique des taxes communales à partir de janvier 2017.

Le conseil municipal de la commune nouvelle votera les taux.

En ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement, la commune nouvelle bénéficiera également des différentes parts de la dotation forfaitaire des communes.

Pour les autres ressources, la Commune nouvelle sera éligible aux dotations de péréquation communales dans les conditions de droit commun.

La Commune nouvelle est subrogée dans les droits des communes auxquelles elle se substitue pour les attributions du fonds de compensation de la TVA. Elle bénéficie du FCTVA pour les dépenses réelles d'investissement de l'année précédente.

Le conseil municipal de la Commune nouvelle sera doté d'un budget de fonctionnement et d'investissement établi conformément au code général des collectivités territoriales.

IV. Modification de la charte constitutive.

La présente charte a été adoptée par l'ensemble des conseils municipaux des communes fondatrices. La charte a valeur de pacte moral entre les élus des communes fondatrices. Ces principes guideront l'action et l'organisation de la commune nouvelle.

Les modifications de la présente charte devront être votées à la majorité des deux tiers du conseil municipal de la commune nouvelle.

LES COMMISSIONS

COMMISSION ESPACES VERTS

Responsable : Joseph BEILLOUIN

Membres : Luce ADAM, Denise DARTEIL, Marc OGEREAU, Nicolas OGEREAU, Noël ROBICHON, Sylvie GALHAUT, Dimitri RABOUIN.

Réalisations 2019

- Mise en place d'un robot de tonte aux terrains de foot à Ambillou.
- Achat d'un micro tracteur tondeuse en remplacement des 2 anciens usagés.
- Installation de 3 structures de jeux (2 à Ambillou et 1 à Louerre pour les tout-petits).
- Agrandissement de la cour d'école de Louerre avec plantation d'arbres complémentaires et semis d'une pelouse au printemps prochain.
- Plantation d'arbres supplémentaires aux écoles d'Ambillou et de Noyant.
- Pose de bancs à l'école d'Ambillou et de Noyant.
- Aménagement d'un terrain de pétanque à la casse Mahoux.

Concours des maisons fleuries

- Comme en 2018 La commission espaces verts a sillonné la commune à la recherche des beaux fleurissements et beaux potagers. Toujours 3 catégories (maisons avec jardin, murs et balcons, potagers) + un coup de cœur réservé à une rue fleurie.

Projets

- Nous avons décidé d'adhérer à la proposition de la région intitulée "une naissance un arbre". Ce projet consiste à planter un arbre pour chaque naissance sur la commune au cours de l'année écoulée. Dans cette opération, la région nous alloue 15€ par arbre planté. Cette opération rejoint le souhait de la commission de planter des arbres sur les espaces communaux.
- La transition vers le "zéro pesticide" n'est pas chose facile. Elle remet en cause les méthodes et habitudes de travail. Le résultat n'est pas parfait. Nous vous demandons un peu d'indulgence et de patience...
- L'arrivée d'Olivier, responsable de notre équipe d'agents, devrait nous aider à améliorer nos résultats. Il bénéficie d'une large expérience en espaces verts acquise à Thouarcé puis à Bellevigne en Layon.
- Nous souhaitons laisser à la prochaine équipe municipale un service espaces verts en bon ordre de marche.



Jeux à Ambillou



Plan d'eau de la Bronière

Joseph BEILLOUIN

COMMISSION CIMETIÈRES

Responsable : Joseph BEILLOUIN

Membres : Bernard BOUTIN, Nicolas OGEREAU



Cimetière de Noyant

ÉQUIPEMENTS

Les équipements prévus (cavernes et jardins du souvenir) sont en cours de réalisation.

Pour Noyant nous attendons la restauration du mur de l'église attenant au cimetière pour implanter le jardin du souvenir prévu au pied de ce mur.

Nous pensons terminer ces travaux pour la fin de la mandature.

EMBELLISSMENT ET ENHERBEMENT DES CIMETIÈRES

Suite à la proposition des maires délégués, le conseil municipal a délibéré pour demander une étude paysagère au cabinet David Gordon conception. Son travail se décompose en 3 phases :

- Etat des lieux
- Propositions
- Réalisation

Nous avons retenu les 2 premières phases, il restera à la future équipe municipale de confirmer ou non la 3^{ème} phase.

Joseph BEILLOUIN

COMMISSION VOIRIES

Responsable : Noël ROBICHON

Membres : Joseph BEILLOUIN, François CORDIER, William GERAUD, Fabien MENARD, Michaël MORINIERE, Marc OGEREAU, Dimitri RABOUIN

Pour la 4^{ème} année consécutive, et ce depuis la création de Tuffalun, l'ATD (Agence Technique Départementale) et l'ingénierie du département nous accompagnent à titre gratuit pour l'étude et le service technique de nos routes communales. L'objectif à moyen terme (3 à 4 ans maxi) était de former un agent référent de Tuffalun pour une autonomie quasi-totale de notre gestion de voirie. Depuis 2016, début de notre collaboration avec le département, successivement 3 agents techniques de Tuffalun ont été partiellement formés par Mr Métayer de l'ATD. Chacun d'eux nous a quittés depuis ! Déplorant ce constat, l'ATD remet en cause sa collaboration pour les années futures. Un cabinet spécialisé « entretien des routes » devra probablement être recruté à compter de 2020.

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE EFFECTUÉS EN 2019

Comme chacune des 4 années précédentes, un budget conséquent a été consacré pour l'entretien de notre voirie (178 000 € environ). La commission va proposer au conseil municipal de maintenir ce cap pour l'année 2020 :

Divers :

Travaux d'évacuation des eaux pluviales débordant chez l'habitant, ont été effectués en cas de fortes pluies (La Petite Chaslerie, Les Patures,...).

Travaux de marquage peinture :

- Parking de la place des Tilleuls
- Divers matérialisations des places handicapées
- Rénovation de marquage au sol de signalisation sécurité routière



Travaux à la petite Chaslerie

RÉSIDENCE AUTONOMIE

Un aménagement a été mis en place pour les personnes à mobilité réduite. Des travaux de rénovation ont également été effectués sur les cheminements piétons devant l'entrée principale. La commission prévoit de proposer un budget prévisionnel afin d'améliorer les cheminements piétons à l'arrière et sur le côté de la résidence.



Accessibilité à la résidence autonomie



Marquage du parking des Tilleuls

ENFOUSSEMENT DES RÉSEAUX ET ÉCLAIRAGE PUBLIC

La fin de l'enfouissement des réseaux sur la commune déléguée de Noyant-La-Plaine est prévue pour 2020. La commune déléguée de Louerre ayant déjà effectuée ses travaux d'enfouissement avant la création de notre commune nouvelle, il restera donc à réfléchir pour les années à venir à l'éventuelle réalisation de ces mêmes travaux sur la commune déléguée d'Ambillou-Château. Toutefois, il faudra prévoir conjointement divers travaux d'assainissement, d'aménagement et d'embellissement de la commune. La commission urbanisme, avec l'aide du CAUE, travaille actuellement dans ce sens. La rénovation d'une partie des lampes et de leur support est en cours sur la commune déléguée d'Ambillou-Château. En effet, l'éclairage actuel est en majeure partie constitué de « lampes fluo » à base de vapeur de mercure, qui ne sont plus fabriquées depuis 2018. Des lampes à LED, beaucoup plus économiques en consommation et à ce jour subventionnées par le SIEML sont en cours d'installation.

ANTENNE ORANGE

Installée depuis l'été 2019 près de la station d'épuration de la commune déléguée d'Ambillou-Château, cette antenne n'est toujours pas mise en fonctionnement. Renseignement pris auprès des services compétents, elle sera branchée conjointement avec la fibre (2020 ?).

Noël ROBICHON

COMMISSION BÂTIMENTS

Responsable : Dimitri RABOUIN

Membres : Luce ADAM, Joseph BEILLOUIN, Denise DARTEIL, William GERAUD, Marc OGEREAU, Maryse PLENEL, Noël ROBICHON, Françoise SILVESTRE de SACY.

• Mairie déléguée d'Ambillou-Château :

Fin juillet, la réception des travaux de la mairie a été faite, avec des délais respectés, les secrétaires ont chacune leur bureau ainsi qu'un bureau pour les élus. La salle de conseil est assez grande pour que les réunions de conseil s'y déroulent. Doté d'un mobilier neuf (chaises et tables) ainsi que d'un rétroprojecteur.

Les travaux avaient pour but de réaliser les réunions de conseil pouvant accueillir des intervenants, et de réaliser des économies sur le chauffage par isolation, le coût des travaux hormis le mobilier est de 152 000 € TTC.



La salle de conseil agrandie et renouvelée

• École d'Ambillou-Château Le Sophora

Depuis la rentrée des travaux d'isolation et de mise aux normes ont commencé. Le bâtiment se situant dans la cour va être isolé par l'extérieur avec un polyester enduit et le bâtiment côté rue sera isolé par l'intérieur avec de la laine de verre (bâtiment de caractère que l'on pouvait se permettre de cacher). L'ensemble est remis aux normes électriques et pour suivre une politique de moins consommer d'énergie fossile, la chaudière fioul est remplacée par une chaudière à granulés.

L'ensemble des travaux devraient être fini fin décembre 2019 pour un coût prévisionnel de 154 000 € TTC

Dans tous les travaux d'économie d'énergie que la commune fait, des subventions et des aides viennent contribuer, certaines sont sous conditions de matériaux utilisés, d'énergie économisée ou d'autres sont des pourcentages de travaux.

Dimitri RABOUIN



L'école d'Ambillou-Château Le Sophora

COMMISSION FINANCES

Responsable : Maryse PLENEL

Membres : Joseph BEILLOUIN, Bernard BOUTIN, Frédéric MOREAUX, Nicolas OGÉREAU, Françoise SILVESTRE de SACY

Budget investissements	Budgété en 2019	Situation au 1 ^{er} décembre 2019
Restructuration et isolation mairie Ambillou	152 100 €	réalisé
Mobilier mairie, photocopieur, outils informatiques	18 500 €	réalisé
Bâtiments scolaires Ambillou	154 000 €	en cours
Rénovation immeubles de rapport	58 100 €	en cours
Etude création espace polyvalent à vocation culturelle	5 000 €	non commencée
Total Bâtiments	387 700 €	
Enfouissement des réseaux Noyant-la-plaine	282 722 €	réalisé
Total voirie et réseaux	282 722 €	
Terrain de foot stabilisé	130 000 €	en cours
Matériel technique (dont robot et tondeuse)	54 400 €	réalisé
Aménagements extérieurs (bancs, jeux)	41 400 €	réalisé
Total équipements sportifs	225 800 €	
Frais d'étude CAUE aménagement des bourgs	20 000 €	réalisé
Frais d'étude CCI bloc commercial	10 400 €	réalisé
Aménagement urbanisme	100 000 €	à l'étude
Total urbanisme	130 400 €	

Evolution sur 3 ans de quelques ratios permettant de mesurer l'endettement

L'encours de la dette (au 31/12) :

Ce ratio représente le poids de l'encours de la dette sur la capacité d'autofinancement. Il permet de déterminer le temps théorique qu'il faudrait à la collectivité pour solder l'intégralité de sa dette si elle affectait au remboursement, la totalité de sa capacité d'autofinancement :

	2016	2017	2018
Ratio d'endettement (CAF)	0.95	1.06	1.45

L'encours de la dette au 31/12 par rapport aux produits réels de fonctionnement

	2016	2017	2018
Ratio d'endettement (Produits réels)	0.34	0.35	0.40

L'encours de la dette par habitant

	2016	2017	2018
Dette par habitant en €	266 €	292 €	364 €
Nombre d'habitants	1827	1808	1815
Encours de la dette	485 587 €	527 654 €	660 614 €

Le ratio de rigidité des charges structurelles

Il mesure le poids des dépenses difficilement compressibles auxquelles doit faire face la collectivité

$$\frac{\text{Charges de personnel} + \text{contingents et participations obligatoires} + \text{charges d'intérêts}}{\text{Produits réels de fonctionnement}}$$

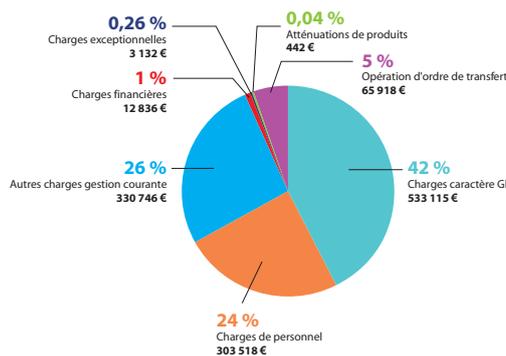
	2016	2017	2018
Rigidité charges structurelles	0.31	0.29	0.34

Section fonctionnement

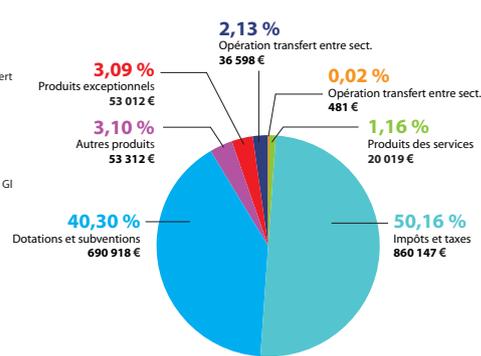
> En 2018, avec 100 € la collectivité a constitué

28 € d'autofinancement et dépensé :
36 € en charges diverses
19 € en charges de personnel
16 € de subventions et participations versées
1 € de charges financières

Dépenses 2018 : 1 249 709 €



Recettes 2018 : 1 714 490 €



COMMISSION ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Responsable : Nicolas OGEREAU

Membres : Agnès CHALUMEAU, Michaël LOUVET, Sophie METAYER, Dimitri RABOUIN, Noël ROBICHON

Cette année l'éclairage du terrain de foot d'entraînement a été renouvelé. En effet l'ancien éclairage, vétuste, n'était pas aux normes de sécurité. De plus cette nouvelle installation permet d'avoir un niveau d'éclairage homologué par la FFF. Le coût de ce nouvel éclairage est de 32700€. Une demande de subvention a été faite au district de foot 49. Réponse en janvier ! Le projet du terrain d'entraînement stabilisé a pris du retard. Je m'en excuse. En effet, la commission a pris conscience de la complexité

de définir un cahier des charges techniques précis. Nous avons donc décidé de nous faire aider sur ce cahier des charges ainsi que sur la maîtrise d'œuvre par le cabinet de géomètre Onillon-Duret. Le cahier des charges sera normalement défini fin d'année 2019. L'appel d'offre sera donc lancé en début d'année 2020. Nous avons donc bon espoir que cet équipement puisse être mis en service pour la rentrée sportive de septembre 2020.

Nicolas OGEREAU

COMMISSION URBANISME

Responsable : Bernard BOUTIN

Membres : Luce ADAM, Joseph BEILLOUIN, Fabien MENARD, Frédéric MOREAUX, Marc OGEREAU, Nicolas OGEREAU, Françoise SILVESTRE de SACY

LE PLU ? ÇA AVANCE...

Initialement ce dossier devait être clos en juin 2019. Ce sera vraisemblablement pour le 2^e semestre 2020. Bien que le déroulement soit précis et programmé avec nos collègues du Gennois et du Longuéen, nous ne serons pas dans les délais annoncés pour répondre aux demandes anciennes. Responsable de ce dossier, l'Agglo de Saumur Val de Loire veut que l'élaboration de ce document soit terminée avant la prochaine échéance municipale tout en sachant que suivront des délais administratifs incompressibles.

Depuis quelques semaines nous sommes dans le concret.

- Repérage des murs et des constructions en bord de voie qui présentent un intérêt architectural.
- Définition précise des zones constructibles dans le respect des normes imposées.
- Règlementation pour cadrer l'évolution du bâti existant et gérer la demande de constructions insolites.

• Élaboration de règles précises pour faire face aux aléas climatiques. Même si chaque orientation, chaque décision se veut cohérente dans un cadre contraint (SCOT), elles peuvent nécessiter des explications complémentaires. N'hésitez pas à interroger vos élus, à adresser un courrier à la mairie et surtout à participer aux réunions publiques.

OPÉRATION CŒUR DE VILLAGE ? PREMIÈRE PHASE TERMINÉE...

En début d'année le CAUE (Comité d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) effectuait une enquête approfondie sur chacun de nos villages pour donner ensuite des pistes susceptibles de redynamiser et harmoniser Tuffalun.

A l'automne le CAUE nous présentait plusieurs hypothèses d'évolution. Trois d'entre elles ont été retenues pour alimenter la seconde phase de réflexion :

LOUERRE : Préservation du cœur du bourg par l'acquisition de terrain dans le virage face à la mairie. Ce sera un élément supplémentaire de valorisation de l'existant. Une attention particulière sera portée sur le devenir du dernier commerce.

NOYANT-LA-PLAINE : L'objectif est de redéfinir la circulation et le stationnement tout en créant un centre de bourg où le végétal aura toute sa place. La mairie et la salle des loisirs seront au cœur de ce projet qui prévoit également une aire de jeux près de l'école.

AMBILLOU-CHÂTEAU : Un projet de longue haleine dont le cœur sera la Place des Tilleuls et ses alentours. Le recentrage des commerces, la circulation, le stationnement, l'enfouissement des réseaux électriques et le réseau séparatif des eaux usées feront l'objet d'une réflexion globale. Voilà un programme ambitieux pour nos trois bourgs. Il est le reflet des vœux exprimés au cours des travaux du CAUE.

Bernard BOUTIN

COMMISSION FÊTES ET CÉRÉMONIES

Responsable : Fabien NEAU

Membres : Luce ADAM, Agnès CHALUMEAU, Michaël LOUVET, Christelle LOUVIOT, Frédéric MOREAUX, Mickaël MORINIÈRE

Le Tuf' Fête Arts s'implante dans le paysage tuffalunois

Lors du Tuf' Fête Arts des 15 et 16 juin, le public présent a profité d'animations variées dans chacun de nos villages. Les petits et grands ont déambulé autour de la salle d'Ambillou avec des explorateurs « Very spécial ». Nos 2 musiciens de Daom nous ont fait une bonne surprise avec une chanson en l'honneur de Tuffalun...

Comme chaque année, Maia Moreaux a organisé une belle exposition artistique à la salle de Noyant-la-Plaine.

A Ambillou, Le repas du samedi soir piloté par Frédérique Legoff et Marie-Annick Ogereau fut bien apprécié et animé sur un petit air d'accordéon ! 122 repas ont été vendus.

Pour finir la soirée, Jamie Galiène et Simawé, entre rock et reggae nous ont bien fait danser...

Le dimanche à Louerre, une troupe amateur de musique irlandaise s'est produite dans l'église. L'exposition photo réalisée par Olivier Leboucq et secondé par Fabien Ménard dans la grange fut une réussite.

La fresque réalisée lors de ses 2 jours à Noyant-la-Plaine sera installée à la salle des loisirs de Louerre.

Nous n'oublions pas les bons moments passés avec la chorale de l'école publique, le théâtre mis en scène par Eva Lebas et la clôture des festivités avec une chanson française revisitée par Sans crier Gare.

Le Tuf' Fête Arts grâce à son équipe de bénévoles est maintenant bien installé dans le paysage de Tuffalun. Nous souhaitons donc le reconduire encore de nombreuses années et toujours l'améliorer pour satisfaire le

public et apporter à la population de nos villages de bons moments de convivialité et d'échanges avec des animations culturelles de qualité.

L'équipe des bénévoles :

Blandine Audiau, Patricia Bédard, Marie-Thérèse Béget, Mickaël Béget, Gaëlle Chaligné, Dominique Gautier, Dominique Ivanicki, Mathieu Lambillard, Eva Lebas, Olivier Leboucq, Frédérique Legoff, Michaël Louvet, Frédéric Moreaux, Maia Moreaux, Fabien Neau, Marie-Annick Ogereau, Nicolas Ogereau, Rémi Ogereau, Alain Pionneau, Guy Plenel, Maryse Plenel, Noël Robichon, Joseph Sauvetre, Augustin Serreti, Mathilde Touchard.

Le Tuf' Fête Arts 2020 aura lieu les 6 et 7 juin avec toujours du théâtre, du chant, de la musique... en vedette Les Epines de Mymi Rose et bien d'autres surprises !

Un public au rendez-vous pour le cinéma en plein air

Le samedi 14 septembre, la boîte carrée est venue nous présenter des documentaires de différents pays avec à la fin un vote du public. Ce cinéma en plein air sur la place de l'église de Louerre a rassemblé une centaine de personnes... Nous reconduirons donc cette animation l'année prochaine !

Fabien NEAU



Cinéma en plein air à Louerre



L'équipe des bénévoles de Tuf'Fêtes Arts

LES BIBLIOTHÈQUES

Responsable : Fabien NEAU et Sophie METAYER

Membres : Toute l'équipe des bénévoles



Heures de permanence des bibliothèques

Louerre :

Judi de 17h00 à 18h30

Samedi de 10h30 à 12h00

Ambillou Château :

Mardi de 16h30 à 18h30

Samedi de 10h00 à 12h00

Permanence à la Résidence

Autonomie le dernier mardi du

mois de 15h30 à 16h15

Séance de dédicace à Louerre

LA BIBLIOTHÈQUE DE LOUERRE A FÊTÉ SES 20 ANS !

Une joyeuse ambiance régnait, dimanche 24 mars, dans la salle des fêtes de Louerre, pleine comme un œuf, pour célébrer les 20 ans de la bibliothèque.

Pour l'occasion, l'équipe de bénévoles, soutenue par la municipalité de Tuffalun, a décidé d'organiser une rencontre autour d'un spectacle intitulé « Contes illustrés » de la Compagnie Troll, animé par Richard Petitsigne, conteur et auteur de livres jeunesse et Olivier Supiot, dessinateur de BD et habitant la commune.

Plus de 200 personnes ont pu profiter de cette magnifique rencontre.

Mariage des générations, les « anciens » bénévoles de la première heure, chaleureusement remerciés, l'équipe actuelle, les enfants venus en nombre avec leurs parents, tous ont été séduits par le spectacle, déjà joué partout en France et à l'Étranger.

Olivier Supiot et Richard Petitsigne ont consacré ensuite près de deux heures aux dédicaces personnalisées de leurs bandes dessinées.

Un atelier lecture était également proposé aux enfants et une exposition retraçait en images, photos anciennes, dessins et articles de presse l'histoire de cette bibliothèque.

L'après-midi s'est terminé autour d'un verre de l'amitié où nombre de participants ont fait part de leur satisfaction, remerciant tous ceux qui avaient contribué à la réussite de cet événement.

Nous lui souhaitons encore longue vie afin que petits et grands, amateurs de romans, de BD, de documentaires ou de CD puissent profiter pleinement de ce bel espace convivial et de rencontres !

L'équipe des bénévoles

LES BÉNÉVOLES ASSURENT UNE PERMANENCE à la résidence autonomie une fois par mois, une animation lecture pour les maternelles à la bibliothèque de Louerre le lundi ainsi qu'à la micro-crèche plusieurs fois dans l'année.

En cette fin de mandat nous tenons à remercier très sincèrement tous les bénévoles qui s'impliquent afin que nos bibliothèques existent.

Sans leur investissement, leur enthousiasme, leur amour du livre et leurs petites mains toujours disponibles, nous n'aurions certainement plus de bibliothèques.

Alors n'hésitez pas à venir les remercier de vive voix le mardi de 16h30 à 18h30, le samedi de 10h à 12h à la bibliothèque d'Ambillou, et le jeudi de 17h à 18h30, le samedi de 10h30 à 12h à la bibliothèque de Louerre.



Ils seront également ravis de vous accueillir dans leur équipe si cela vous tente.

Encore merci à vous tous.

Sophie Métayer et Fabien Neau

LE CCAS

Responsable : Françoise SILVESTRE de SACY

Membres élus : Bernard BOUTIN, Denise DARTEIL, Michaël LOUVET, Christelle LOUVIOT, Fabien NEAU, Sophie METAYER

Membres non élus : Annick COURTOIS, Françoise COURTOIS, Annette FRAPPÉREAU, Hervé LOUVIOT, Michel OGÉREAU

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est une structure de proximité qui s'adresse à tous les habitants d'une commune, de la petite enfance aux personnes âgées.

Il est composé par délibération du conseil municipal, de membres élus et de membres nommés (souvent représentants d'associations) à part égale en plus du président.

Il a en charge les actions suivantes :

- L'aide aux personnes âgées (suivi du foyer logement devenu résidence autonomie, services à domicile tel les repas à domicile avec la société âge d'or, animations communales comme le repas annuel des aînés....)
- L'accueil de la petite enfance et ses modes de garde (suivi de la micro-crèche de Noyant-la-plaine et du Relais assistantes maternelles en convention avec Doué en Anjou...)
- L'animation pour les jeunes et ados (accompagnement des actions du centre aéré géré par l'association Familles Rurales, animations pour les ados avec la possibilité de travailler avec le centre socio-culturel du Douessin...)

RÉSIDENTIE AUTONOMIE

En cette fin d'année 2019, la résidence autonomie achève son évolution commencée en 2016.

Pour rappel la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV), votée au 1er janvier 2016, confère une mission aux résidences autonomies avec la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

2 POINTS ESSENTIELS APPARAISSENT :

Des prestations minimales obligatoires dans les résidences autonomies

- Mise à disposition d'un logement et de locaux collectifs : Studio, T1, T2.
- Offre d'actions collectives et individuelles de prévention de la perte d'autonomie : Ateliers Siel Bleu (Prévention des chutes, Gym douce, Mémoire), Marche ...
- Accès à un service de restauration : fabrication et livraison par le Centre Hospitalier Layon-Aubance) du lundi midi au samedi midi.
- Accès à un service de blanchisserie : mise à disposition d'un lave-linge et d'un sèche-linge.
- Accès aux moyens de communication, y compris internet dans tout ou partie de l'établissement.
- Accès à un service de sécurité 24h/24h avec une assistance pour tous : Présence Verte et :
- du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30 et le samedi de 9h30 à 14h30 par la maitresse de maison,
- puis par la veilleuse de nuit
- Prestations d'animation de la vie sociale : Loto, Repas des Aînés, Club des Ambiliates, Socio-esthétique, conférences diverses (Nutrition, CESU, SMITOM...).

Des animations avec l'attribution d'un Forfait autonomie : son montant annuel est fixé par le département et soumis à condition pour son renouvellement (il faut justifier sa bonne et complète utilisation).



Cette évolution n'aurait pas eu lieu sans la participation de tous et j'en profite pour les remercier :



Atelier gymnastique

- **le CCAS** (élus, membre et secrétaire),
- **le personnel,**
- **les intervenants** (Siel Bleu, la Marche, la bibliothèque d'Ambillou, le Club des Ambiliates, le prêtre et les dames du chapelet, l'EFCE Socio-esthétique, Habill'Age, Imagin'étouchatou, le Particulier employeur, le SMITOM, ...

• **les résidents,**
• **et tous les bénévoles** qui ont œuvré à montrer qu'à la résidence « les Camélias » il y fait bon vivre, qu'on s'y amuse et que tous les séniors de Tuffalun y sont les bienvenus.

Sophie Métayer
Responsable de la structure
Adjointe aux affaires sociales

MICRO-CRÈCHE POM' DE REINETTE

La micro-crèche Pom' de Reinette est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Elle accueille 10 enfants de 2 mois ½ à 4 ans. Son équipe est composée d'une auxiliaire de puériculture, de trois aides petite enfance et d'une éducatrice de jeunes enfants responsable de la structure.

L'équipe accompagne les enfants tout au long de la journée selon le rythme de chacun. Des activités sont proposées aux enfants, elles ont pour but de permettre à l'enfant de découvrir, d'expérimenter, de faire par lui-même dans un groupe d'enfants d'âges mélangés.

Le thème abordé de septembre 2019 à septembre 2020 est « Des couleurs, des formes et des bruits ». Des sorties sont organisées régulièrement aux ateliers d'éveil du Relais Assistants Maternels et les enfants iront également à la médiathèque de Doué La Fontaine.

Micro-crèche Pom' de Reinette

33, rue Principale
Noyant la Plaine
49700 Tuffalun
02 44 27 53 78

Contact : Maud Chevallier



RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES DE DOUÉ EN ANJOU

Le RAM de Doué-en-Anjou est un service ouvert aux familles et aux assistantes maternelles de la commune de Tuffalun, depuis mai 2017. L'ensemble des activités (atelier d'éveil, Soirée et événements) sont ouvertes à tous.

Le RAM est un LIEU RESSOURCE, de NEUTRALITÉ, de RESPECT, d'ÉCOUTE et de PARTAGE
Il s'inscrit dans le cadre du Plan Educatif de Territoire (PEDT)

Doué
en
anjou

Un territoire  Une dynamique

SES RÔLES :

Organiser un lieu d'information • Animer un lieu de rencontres
Exercer un rôle de médiation • Contribuer à la professionnalisation
Conduire des projets • Développer le partenariat

Maison de la petite enfance et de la famille (MPEF)

4 rue Pasteur
Doué-la-Fontaine
49700 DOUÉ-EN-ANJOU
Tél. : 02 41 59 76 98

ATELIERS D'ÉVEIL

Privilégier des thèmes innovants, créatifs, favorables au développement de l'enfant et de son rythme biologique, professionnalisant pour les assistantes maternelles

- 1 485 participations d'enfants
- 511 participations d'assistantes maternelles
- 96 participations de parents

BILAN 2019

Thèmes d'activité :

- Approche Snoezelen
- Ateliers sensoriels des aliments
- Ateliers intergénérationnels
- Ateliers créatifs à l'initiative de parents et assistantes maternelles

PERSPECTIVES ET PROJET 2020

Thèmes d'activité innovants :

- Mise en place, d'ateliers snoezelen suite à la formation d'Amandine
- Nouveaux ateliers créatifs à l'initiative d'assistantes maternelles
- Ateliers sophrologie

SOIRÉES

Favoriser l'échange, le partage et susciter l'émergence d'idées, de créativité dans un esprit de co-construction, de respect et reconnaissance de l'autre, de professionnalisation

BILAN 2019

- Soirées projets créatifs (CD et Conte) 8 soirées et 2 journées ; investissement de 10 assistantes maternelles
- Soirée d'initiation approche snoezelen 8 assistantes maternelles
- Soirée conférence RAM Agglo : 15 participants

PERSPECTIVES ET PROJET 2020

- Soirées préparation de l'évènement spectacle, diffusion CD et conte
- Soirées sophrologie (10 séances d'acquisition de nouvelles pratiques)
- Soirées massage pour bébé, à destination des familles.

ÉVÈNEMENTS

Mettre en avant un projet phare de l'année dans un champ d'action de valorisation, professionnalisation, bienveillance, soutien, enrichissement, rencontres

BILAN 2019

- Projet création d'un CD accompagné par une intervenante musicale, réalisé par 7 assistantes maternelles
- Projet création d'un conte, réalisé par 3 assistantes maternelles

PERSPECTIVES ET PROJET 2020

- Évènement ponctuant les 2 projets 2019, création d'un CD et d'un conte : matinée festive à destination des familles et des professionnelles
- 10 soirées sophrologie à destination des assistantes maternelles pour le 1^{er} semestre
- 18 séances de sophrologie en ateliers d'éveil pour le 2^{ème} semestre



Présidente : Maryse PLENEL

Vice-présidentes : Françoise SILVESTRE de SACY et Hervé REULIER

Membres : Luce ADAM, Claudia CHARTIER, Michaël LOUVET, Monique MAROLLEAU, Fabien NEAU, Nicolas OGÉREAU, Dimitri RABOUIN, Noël ROBICHON

La rentrée scolaire 2019-2020 s'est bien déroulée.

Les effectifs sont stables :

- Ecole de Louerre « Yves Hervé » : 71 élèves
- Ecole de Noyant « Les Faluns » : 61 élèves
- Ecole Ambillou-Château « le Sophora » : 40 élèves

TOTAL 172 élèves

Notre personnel est au complet, mais nous avons toujours du mal à trouver des personnes pour remplacer le personnel absent pour une ou deux journées. Si vous avez du temps de disponible vous pouvez vous faire connaître auprès du secrétariat du SIVOS.

Les dépenses du SIVOS sont couvertes :

- par les subventions des communes, (Tuffalun, Doué en Anjou et Louresse-Rochemenier)
- les participations des parents pour la garderie et la cantine,
- les subventions de la CAF et de la MSA pour la garderie (cette année la CAF nous a accordée une subvention exceptionnelle de 10 000 € pour l'achat des Jeux à l'école de Noyant.

Mairie déléguée de Noyant la Plaine

Permanences :

Mardi de 16 h 30 à 18 h 30

Mercredi de 14 h à 18 h

Vendredi de 13 h 30 à 17 h 30

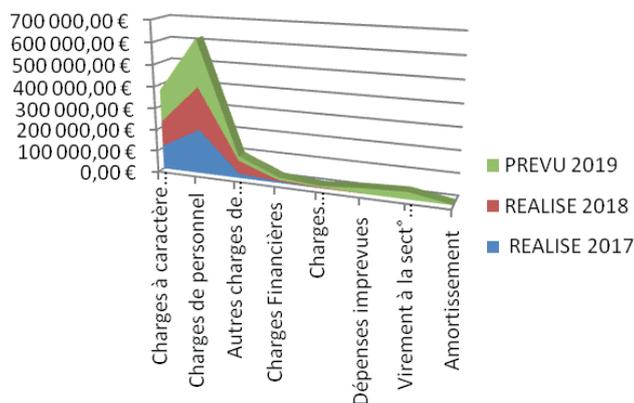
Tél : 02 41 50 90 85

sivos.tuffalun.doue@tuffalun.fr

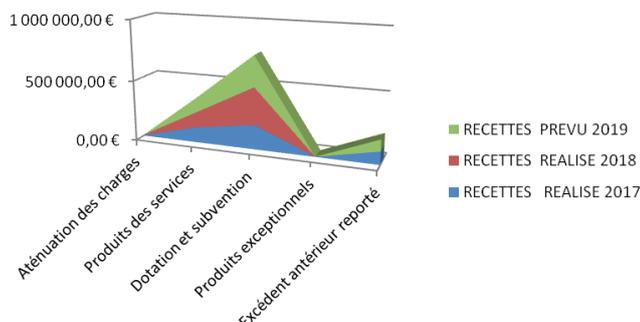
VOICI UN APERÇU DU BUDGET DES 3 DERNIÈRES ANNÉES

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

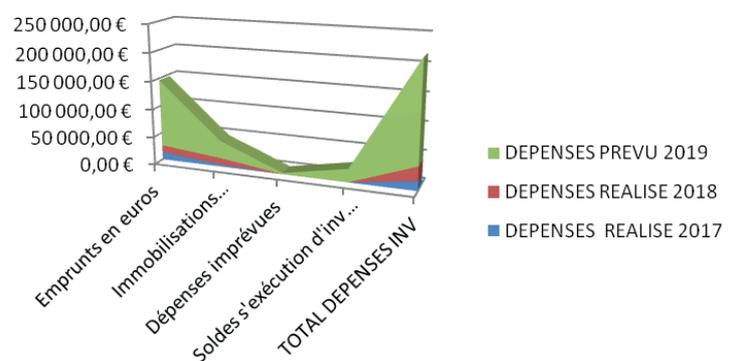


RECETTES

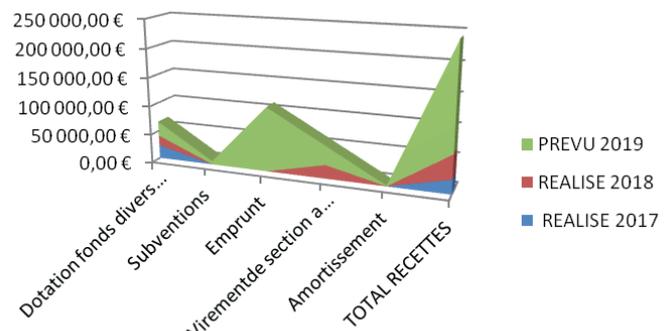


INVESTISSEMENT

DÉPENSES



RECETTES



Pour l'année 2019, les montants des dépenses et recettes sont plus importants mais sont seulement des prévisions.

Les membres du SIVOS vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année

LES ÉCOLES PUBLIQUES

Cette année, les 3 écoles du RPI travailleront sur le thème de l'image.

A Louerre, notre projet de l'année lie la vie à la ferme et l'image.

Les enfants de GS ont pu assister à l'exposition « Choses qui causent » en septembre à la Petite Félonnière à Louerre.

Au cours d'une sortie sur Angers, où les Moyens ont découvert la ville en tramway et les Grands ont pu vivre une initiation à l'escalade, les élèves de MS et de GS ont observé les animaux de la ménagerie du roi René de l'artiste Rémou dans les jardins du château.

Toujours en lien avec les arts, ces deux niveaux ont participé à « Art Cheval des écoliers » en réalisant des œuvres collectives. Une visite de l'expo au centre d'art contemporain et à VINO Valley (Art cheval off) était prévue mais une alerte orange de météo France nous a contraint à l'annuler.

Durant la période 3, les enfants pourront découvrir à l'école, l'animation sur la ferme de PlanetMômes. Une visite

à la ferme pédagogique est prévue au printemps dans le cadre du partenariat avec le PNR.

Un temps de découverte du poney au centre équestre Saumur Equipassion est en préparation pour mai.

Les élèves de la GS au CE2 auront aussi 10 séances de piscine en fin d'année. Les CE2 participeront en plus au projet « Permis piéton ».

Les élèves de la GS au CM2 participeront au projet «Ecole et Cinéma» qui leur permet d'assister à 3 séances de cinéma sur l'année. Maïa Moreaux viendra aussi travailler sur ce thème de l'image avec les élèves des écoles Les Faluns et du Sophora.

Les CM feront une découverte de la forêt de Louerre pour une course d'orientation et passeront un temps à la piste routière, au printemps.

Pour poursuivre les aménagements de l'école d'Ambillou, un projet de fresque est mis en place avec un illustrateur professionnel. Celle-ci prendra forme en mai-juin.



Ambillou : Ecole Le Sophora



Louerre : Ecole Yves Hervé



Noyant : Ecole Les Faluns

APE • AM'STRAM'GRAM'

Présidente : Claire BIRET (Brigné)

Trésorière : Véronique BEAUMONT (Ambillou-Château)

Vice-Trésorière : Pascaline AUREAU (Louerre)

Secrétaire : Carole LOUVET (Noyant-La-Plaine)

Vice-Secrétaire : Marie Mélanie AGLAVE (Louerre)

L'Association des Parents d'Elèves « Am'Stram'Gram » a réalisé son assemblée générale le Vendredi 20 Septembre à la salle des fêtes de Noyant La Plaine. Les membres du bureau ont présenté les objectifs de l'association, le bilan de l'année écoulée, les projets pour 2019-2020, et ont procédé à l'élection du nouveau bureau.

Les différentes manifestations ont pour but de récolter des fonds afin d'aider les enseignants à monter leurs projets qui bénéficient à tous les enfants du RPI, mais aussi de créer du lien entre les familles. Pour cela, l'association fait appel aux bénévoles pour les aider ponctuellement au cours de l'année.

DATES A RETENIR :

- **17/01 - 31/01 :** Bennes papier, devant la mairie de Noyant-La-Plaine.
- **Janvier :** vente de fromage du Jura (livraison début février).
- **6/03 :** Carnaval et repas, Ambillou-Château.

- **Avril :** vente de plants de fleurs et légumes (livraison fin avril/début mai).
- **5/06 - 19/06 :** Bennes papier, devant la mairie de Noyant-La-Plaine.
- **20/06 :** Fête des écoles, Ambillou-Château > vente de saucissons et tombola.

Vous pouvez nous contacter à cette adresse pour toute commande ou renseignement :
ape.up49700@gmail.com

L'ÉCOLE PRIVÉE *Notre Dame*



Présentation de l'équipe :

Les petites sections et les moyennes sections sont encadrées par Géraldine PASQUIER (10 PS, 12 MS). Aurélie LEFEBVRE et Marielle BROSSELLIER (chef d'établissement) enseignent auprès des grandes sections et des CP (15 GS et 11 CP). Marie-Laure BINOS enseigne aux CE1 et CE2 (8 CE1 et 14 CE2). La classe de CM1-CM2 est assurée par Hélène BOMPAS (10 CM1 et 12 CM2). Nous accueillons également Catherine AUGEREAU, enseignante spécialisée une ou deux demi-journée(s) selon les périodes.

L'équipe non enseignante, gérée par l'OGEC de l'école Notre-Dame est composée de : Maryline CHAUVEAU, agent de service, qui intervient auprès des enfants de la classe maternelle, assure la surveillance de la sieste, l'aide dans les activités de la classe et la garderie ; Martine GRAVELEAU, agent de service, assure le service des repas à la cantine. Elle s'occupe aussi de la garderie du matin et de la surveillance de la sieste ; Fanny VERDON, agent de service, qui intervient auprès des enfants de GS-CP, assure la garderie du soir, de la surveillance, l'entretien des locaux et l'aide dans les activités de la classe.

Je tiens aussi à remercier les parents qui s'investissent dans nos deux associations :

l'APEL (Association des Parents de l'Enseignement Libre) et l'OGEC (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques) sans qui l'école ne pourrait perdurer.

Je vous souhaite à tous de très belles fêtes de fin d'année.

*Marielle BROSSELLIER,
chef d'établissement.*

L'école

Nous sommes toujours soucieux d'œuvrer au mieux pour les enfants et de vous offrir des services facilitant la vie quotidienne.

Garderie :

Un service de garderie est à votre disposition à l'Ecole Notre-Dame le matin de 7h30 à 8h45 et le soir de 16h45 à 18h30.

Cantine :

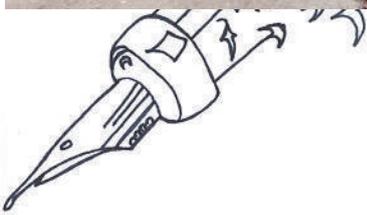
Les repas sont préparés par la cantine municipale et livrés dans notre école. Les élèves de maternelle déjeunent sur place à partir de 12h00, le service des plus grands commence à 12h30.

Les projets de l'école :

L'an passé, nos élèves de MS-GS et CP sont partis 3 jours en voyage scolaire dans les Deux-Sèvres avec la nature pour thématique. L'occasion pour nous de mettre en œuvre une partie du projet pédagogique d'école. Les CE-CM sont partis à la Mine Bleue et en fin d'année les PS à CP sont allés visiter la ferme d'Elizéa aux Alleuds.

Comme les années précédentes, les CM ont également profité de la piste routière de Louerre. Nous remercions Mr GENEVAISE pour son action bénévole qui permet la pérennité de cette action ainsi que Jean-Paul et Bruno, gendarmes réservistes qui assurent les séances sur place.

L'année 2018-2019 s'est terminée avec notre traditionnelle kermesse dont le thème était le noir et blanc ! Dalmatiens, danseurs classiques, cartes à jouer, Charlie Chaplin, jeu de dames, poupées, magiciens, défilé de mode... nos élèves et leurs enseignantes se sont investis pour offrir un beau moment à leurs familles ! Le spectacle s'est fini par une surprise aux parents : une danse réalisée par tous les enfants et l'équipe, tous vêtus de noir et de blanc, sur le terrain de basket.



Notre Dame



APEL & OGEC • NOTRE DAME

L'OGEC est au service de l'établissement en lui donnant une existence juridique et morale. L'OGEC s'occupe de la gestion financière et comptable de l'école et fait fonction d'employeur du personnel non enseignant (pour la garderie, cantine, entretien, direction). Il gère également l'entretien du patrimoine immobilier et mobilier de l'école.

Cette année, neuf parents d'élèves étaient membres de l'OGEC Notre-Dame (qui est ouvert à tous, pas seulement aux parents !). Au cours de l'année, outre les travaux d'entretien réguliers, nous avons changé de mode de chauffage dans la cantine en faisant poser une pompe à chaleur. Afin de financer les activités des enfants l'APEL vous propose divers événements. Les curieux, les gourmets et gourmands, les chineurs, les joueurs, tous y trouveront leur compte.

Voici les dates à retenir !

02 au 13/03/2020 : Mise à disposition des bennes pour la collecte du papier

15/03/2020 : Vente de viennoiseries

01/05/2020 : Vide grenier

19/05/2020 : Projet Chorale du réseau des écoles privées catholiques « Entre Loire et Layon »

25/05 au 29/05/2020 : Semaine sans écran

27/06/2020 : Kermesse

Les membres des associations sont à votre disposition pour toute information relative au fonctionnement des bureaux

et aux événements programmés :

apelnotredame49@yahoo.com

ogecpresident@sfr.fr

ogectresorier@sfr.fr

apeltresoreriend@orange.fr

Et nous nous joignons à Marielle Brossellier, Directrice de l'établissement, afin de vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année.



PARC NATUREL RÉGIONAL

Président : Benoit BARANGER (Adjoint au maire de Bourgueil)

Délégués tuffalunois : Denise DARTEIL, Fabien MENARD, Françoise SILVESTRE de SACY

PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN : UN NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE !



Qu'est-ce qu'un Parc ?

Créé en 1996, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine fait partie des 54 PNR de France. Ces territoires ruraux habités sont reconnus nationalement pour leurs patrimoines remarquables mais fragiles. Leur but : protéger et valoriser ces richesses tout en favorisant un développement économique et social, respectueux de l'environnement.

116 communes d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire composent aujourd'hui

le Parc Loire-Anjou-Touraine. Élus, associations et partenaires locaux travaillent avec le Parc pour mettre en place des actions au service du territoire.

Et pour moi habitant ?

Le Parc, vous y habitez et ses actions vous concernent aussi au quotidien :

À l'école : Antoine sort en forêt avec sa classe. Anna prépare un exposé sur le climat. Ces projets scolaires sont organisés et financés par le Parc.

À la cantine : Pierre, gestionnaire du collège fait partie d'un groupe animé par le Parc, qui s'organise pour approvisionner la cantine en produits locaux et bio.

Le week-end : Émilie part en balade au marais de Brézé, un site naturel aménagé par le Parc. De retour chez elle, elle réserve le gîte idéal pour ses amis parmi les hébergements de la marque « Valeurs Parc naturel régional ».

À la maison : Simon est investi dans un

collectif pour le développement des énergies renouvelables en local, une dynamique soutenue par le Parc dès son origine.

Quel avenir pour le Parc ?

Chaque Parc naturel régional voit ses actions guidées par une charte. Cette feuille de route fixe les objectifs à atteindre et les orientations pour les 15 ans à venir. Avant son terme, des réunions et des échanges menés avec les habitants permettent de définir un nouveau projet.

Si tout se passe bien, en 2023, le territoire sera à nouveau classé « Parc naturel régional ». Mieux encore, un nouveau périmètre prévoit l'inscription de 19 nouvelles communes !

Retrouvez l'avancée du projet, le périmètre et toutes les autres informations sur :

www.ici2038.fr

Président : Jean-Michel MARCHAND *conseiller municipal de Saumur*

Délégués tuffalunois : Bernard BOUTIN, Nicolas OGEREAU, Françoise SILVESTRE de SACY.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Lors des prochaines élections de 2020, le Conseil communautaire de l'Agglomération Saumur Val de Loire passera à 81 membres au lieu de 93 aujourd'hui.

La recomposition doit s'appuyer sur les derniers chiffres de population municipale disponible, c'est-à-dire les chiffres de l'Insee publiés en janvier 2019. Le nombre de sièges par strate démographique d'EPCI est fixé par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour l'Agglomération Saumur Val de Loire, les derniers chiffres connus sont les suivants :

La diminution du nombre de conseillers communautaires s'explique par le changement de strate de la population (inférieure à 100 000 habitants) et par la création de communes nouvelles depuis le 1^{er} janvier 2017.

Les communes membres d'une communauté d'agglomération représentées par un seul conseiller communautaire titulaire disposent d'un conseiller communautaire suppléant.

La nouvelle répartition du nombre de sièges de conseillers communautaires sera validée par arrêté préfectoral le 31 octobre 2019.

RÉPARTITION DES SIÈGES POUR SAUMUR VAL DE LOIRE

• Population municipale :
99 961 habitants

• Nombre de communes :
45

• Nombre de sièges de droit commun :
81 contre 93 actuellement

SAUMUR	19	COURCHAMPS	1	SAINT-JUST-SUR-DIVE	1
DOUÉ-EN-ANJOU	8	COURLEON	1	SAINT-MACAIRES-DU-BOIS	1
GENNES-VAL-DE-LOIRE	6	DENEZÉ-SOUS-DOUÉ	1	SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE	1
LONGUE-JUMELLES	4	DISTRE	1	SOUZAY-CHAMPIGNY	1
MONTREUIL-BELLAY	2	EPIEDS	1	TUFFALUN	1
BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX	2	FONTEVRAUD-L'ABBAYE	1	TURQUANT	1
ALLONNES	2	LANDE-CHASLES (LA)	1	ULMES (LES)	1
ANTOIGNÉ	1	LOURESSE-ROCHEMENIER	1	VARENNES-SUR-LOIRE	1
ARTANNES-SUR-THOUET	1	MONTSOREAU	1	VARRAINS	1
BLOU	1	MOULIHERNE	1	VAUDELNAY	1
BRAIN-SUR-ALLONNES	1	NEUILLE	1	VERNANTES	1
BREILLE-LES-PINS (LA)	1	PARNAY	1	VERNOIL-LE-FOURRIER	1
BROSSAY	1	PUY-NOTRE-DAME (LE)	1	VERRIE	1
CIZAY-LA-MADELEINE	1	ROU-MARSON	1	VILLEBERNIER	1
COUDRAY-MACOUARD (LE)	1	SAINT-CLEMENT-DES-LEVEES	1	VIVY	1

EAU ET ASSAINISSEMENT : DEUX MODES DE GESTION EN 2021

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire exerce les compétences eau potable et assainissement collectif sur quasiment l'intégralité de son territoire (à l'exception du secteur du syndicat SMAEP de Montsoreau / Candes-Saint-Martin pour l'eau potable). L'échéance globalisée des divers contrats de délégation de service public eau et assainissement au 31 décembre 2020 impose à la Communauté d'Agglomération de mener une réflexion sur le futur mode de gestion du service public.

Le Conseil communautaire, par délibération du jeudi 28 mars 2019, a entériné les choix de gouvernance visant un allotissement géographique entre les secteurs nord et sud de la Communauté d'Agglomération.

En séance de Conseil communautaire du dimanche 29 septembre 2019, les élus ont délibéré à l'unanimité sur le choix du mode de gestion. Ainsi, dès 2021, l'alimentation en eau potable et la gestion des eaux usées des 13 communes « Nord Authion » * seront assurées par le biais d'une régie autonome. Pour les communes « Sud Authion », la gestion se fera par un délégataire via une délégation de service public à paiement public (DS3P).

Le lancement de la procédure de délégation de service public a été autorisé par les conseillers communautaires en cette séance et l'appel d'offres lancé début octobre.

La délégation de service public à paiement public (DS3P)

Ce mode gestion va permettre de confier, pour une période de dix ans, l'ensemble de l'exploitation du service d'eau et du service d'assainissement à un seul et même délégataire pour le périmètre concerné. Avec son rôle d'interlocuteur unique, ce dernier assurera la facturation. L'Agglomération a imposé dans le cahier des charges lui imposé des critères de performance, parmi ceux-ci la déperdition du réseau, le choix d'énergies propres pour les

besoins de l'entreprise, la capacité à recouvrer les factures et l'implication de l'entreprise sur le territoire. La collectivité demeure en revanche maîtresse des investissements.

À savoir

Le secteur « Nord Authion » représente 11 000 abonnés et compte 816 km de réseau d'eau et d'assainissement. Pour le secteur « Sud Authion », le service s'appuie sur 1 411 km de réseau desservant 37 000 abonnés.

* Allonnes, Blou, Brain-sur-Allonnes, Courléon, La Breille-les-Pins, La Lande-Chasles, Longué-Jumelles, Mouliherne, Neuillé, Saint-Philbert-du-Peuple, Vernantes, Vernail-le-Fourrier et Vivy

LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SIÉML

Président : Jean-Luc DAVY (maire de Daumeray)
Délégués tuffalunois : Noël ROBICHON et Jean-Paul JUSTEAU

Le saviez-vous ? Le Siéml organise la distribution publique d'électricité sur le département. Il accompagne également les collectivités dans leurs démarches en faveur de la transition énergétique et œuvre au développement des mobilités alternatives en Maine-et-Loire.

Le Siéml au service de votre énergie

Le Siéml est propriétaire des réseaux de distribution d'électricité, ceux qui partent des lignes très haute tension et qui vont jusqu'aux maisons. Il a confié l'exploitation de ces réseaux au concessionnaire Enedis dont il contrôle l'activité. Le Siéml réalise des investissements et des travaux importants pour assurer à chacun un accès à une électricité de qualité. En 2019, il a coordonné et financé en partie des travaux de renforcement qui permettront d'éviter les chutes de tension électrique sur les réseaux des communes déléguées de Noyant-la-Plaine et Louerre.

Le Siéml engagé dans la transition énergétique

Le Siéml accompagne les collectivités dans la mise en œuvre d'actions en faveur des énergies renouvelables et propose des services de conseil en énergie, de soutien à la rénovation

thermique de bâtiments publics (mairie, école...). Il incite également les mairies à moderniser leur éclairage public avec des installations plus soucieuses de l'environnement. En 2019, le syndicat a coordonné et aidé financièrement à la rénovation de l'éclairage de la commune déléguée d'Ambillou-château. 44 lanternes à LED ont été posées pour remplacer les lampes existantes très consommatrices d'énergie. Le Siéml joue également un rôle important dans le développement des carburants alternatifs avec

SIÉML
Syndicat intercommunal
d'Énergies de Maine-et-Loire



l'installation de bornes de recharge pour voitures et vélos électriques et d'une station d'avitaillement en bioGNV. Enfin, le cadastre solaire déployé en 2019, permet à chacun de mesurer le potentiel solaire de sa toiture (coût et rendement de panneaux photovoltaïques) avec un outil simple et gratuit ! **Rendez-vous sur www.sieml.fr/insunwetrust.**



SLAL

Président : Dominique PERDRIEAU
Délégués tuffalunois : Joseph BEILLOUIN, Nicolas OGÉREAU

ZÉRO PHYTO : ATTENTION AUX NOUVEAUX DESHERBANTS !

L'interdiction d'utilisation des pesticides pour les particuliers est appliquée depuis janvier 2019. Vous trouvez désormais des desherbants à base d'acides qui ne sont pas non plus sans conséquences. Pour évaluer la toxicité de ces desherbants, l'impact sur les daphnies (microcrustacés) à été mesuré et il en ressort que certains desherbants "naturels" sont nocifs⁽¹⁾.

VOICI 3 BONNES RAISONS DE S'EN PASSER :

- 1 - Ces substances vont acidifier le milieu et causer de réels dégâts dans l'équilibre de l'écosystème.
- 2 - Les quantités nécessaires au m² sont très importante, ce qui augmente considérablement les dépenses à l'achat du produit.
- 3 - Le résultat sera peu satisfaisant : les acides vont griller les feuilles, sans atteindre les racines !

LE JARDINAGE AU NATUREL EST VOTRE SOLUTION ! Pour en savoir plus, retrouvez sur notre site internet des trucs et astuces pour aménager votre jardin et entretenir votre potager, participez aux ateliers avec un ECO-jardinier du CPIE Loire-Anjou ou faites appel à un paysagiste signataire de la charte "objectif zéro phyto".



**AGENDA DES
MANIFESTATIONS
ET LISTE DES
PAYSAGISTES
SUR : [www.
layonaubancelouets.fr](http://www.layonaubancelouets.fr)**

(1) Source : Magazine "60 millions de consommateurs" - n°548, mai 2019

SMITOM

Président : Marc SECHET (Maire délégué de Martigné-Briand - Teranjou)

Délégués tuffalunois : Dimitri RABOUIN, Jean-Paul JUSTEAU, Agnès CHALUMEAU, Noël ROBICHON

5 RÈGLES D'OR DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

1

POSITIONNER LES BACS COTE A COTE, SI POSSIBLE 2 PAR 2 & PAR TYPE DE DECHET



2

PLACER LES SUR L'ESPACE PUBLIC EN BORD DE VOIRIE

3



POSITIONNER MON BAC A MINIMUM 1M DE TOUT OBSTACLE : VEHICULE, POTEAU, MURET...

Pour éviter toutes dégradations

4



REMPLIR LE BAC SANS DEBOREMENT & FERMER LE COUVERCLE DE MON BAC

Pour éviter les envois

5



PAS DE HOUSSE DANS LES BACS

Pour ne pas gêner la préhension du bac

ET BIENSUR LES BASES !

- Sortir le bac la veille au soir de la collecte et le rentrer dès que possible
- Respecter les consignes de tri



STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES

Régulièrement, il est constaté des dépôts sauvages d'ordures ménagères et d'encombrants sur le territoire du SMITOM et plus particulièrement aux pieds des points d'apports volontaires. Ces incivilités sont prises en charge par les services des communes. Ce sont donc les finances publiques de chacun qui sont mises à contribution.

Qu'est-ce qu'un dépôt sauvage ?

Tout objet déposé sur les trottoirs en dehors des dates de collectes prévues par le syndicat est considéré comme un dépôt sauvage. Au même titre pour les personnes qui laissent leurs bacs ou sacs de déchets en dehors des dates de collectes.

Les dépôts sauvages posent plusieurs problèmes :

- Nuisances olfactives,
- Dangers sanitaires,
- Pollution visuelle,
- Et surtout des risques d'accident quand ils empiètent sur la voie publique.

Que risque-t-on ?

Le dépôt sauvage de déchets est interdit par la loi (juillet 1975). Les auteurs de ces indécences s'exposent à des amendes de 450 à 1500 euros. A noter aussi que le fait d'apporter les déchets en utilisant un véhicule est un facteur aggravant et que personne n'est autorisé à rajouter des déchets sur un dépôt sauvage.

Pour rappel, des solutions existent pour chaque déchet :

- **Ordures ménagères & Emballages** recyclables dans les bacs marron ou jaune ou en colonne d'apport volontaire (accessible avec le badge SMITOM)
- **Encombrants et déchets spécifiques** en déchèterie (accessible avec le badge SMITOM)

Plus de détail sur le site du SMITOM Sud Saumurois : www.smitom-sudsauurois.com

Pour un cadre de vie de qualité, respectons tous notre environnement.



SECTION FOOTBALL

Les jeunes en progression constante

Effectifs : Après deux années de légère diminution, le nombre d'adhérents est reparti à la hausse cette année en franchissant la barre des 250 licenciés.

Arbitrage : Le manque d'arbitre officiel au sein du club reste un point sensible que nous essayons de résoudre.

Bénévolat : Les licenciés peuvent compter chaque week-end sur la présence de nombreux bénévoles. Le groupe ne cesse de s'enrichir de nouvelles personnes et est en perpétuel renouvellement. N'hésitez pas à vous faire connaître si vous êtes intéressé.

Côté sportif : Anthony Drouet débute sa troisième saison à la tête des équipes seniors. Le groupe est plus étoffé et rajeuni avec l'arrivée de joueurs U17. Nicolas Prud'homme encadre l'équipe réserve le week-end. Il épaula Anthony pour les entraînements le vendredi soir. Ceci permet de travailler sereinement avec la présence de nombreux joueurs. Roger Mercier est aux manettes pour les entraînements des gardiens de buts, des plus jeunes aux seniors.

Après une fin de saison en roue libre et le bon classement des trois équipes, la saison 2019-2020 démarre sur les chapeaux de roues. L'équipe fanion a atteint le quatrième tour de la coupe de France après avoir créé l'exploit du troisième tour. En effet, elle a éliminé avec brio « La Montagne » (un club de Loire Atlantique) évoluant trois divisions au-dessus, une première dans l'histoire du club. Les joueurs étaient même tout proche d'une qualification pour le cinquième tour, mais les Vendéens de Mouilleron le Captif ont finalement fait respecter la hiérarchie. Les résultats en championnat sont bons pour le moment, les trois équipes se situant dans la première moitié du classement. Petit clin d'œil à l'équipe C, encadrée par Fabien Maitreau, qui reste pour le moment invaincue en championnat.



Côté féminin : Depuis plusieurs saisons nous travaillons avec le club des Verchers. Cette année nous avons rassemblé nos effectifs féminins avec ce club et nos voisins de l'ES Layon Martigné. L'entente permet de consolider le développement du football féminin et facilite la progression des jeunes filles dans leurs catégories respectives, U11F au U18F.

Les plus petits : Les effectifs sont repartis à la hausse cette année. Les U7 et U9 sont sous la houlette de Thierry Nicou, Marie Sauvaître et Jonathan Pepe. Ils s'entraînent le mercredi et se retrouvent un samedi sur deux pour des rassemblements ludiques.



Les deux équipes U11 et les deux équipes U13 sont encadrées par les Jeunes joueurs seniors du club à savoir : Antonin Thibault, Simon Martin et Alex Leau. Ils sont aidés dans leur mission par plusieurs parents de joueurs.

Pour la première fois dans l'histoire du club, deux équipes U15 ont été engagées. Maxime Cochard est responsable de cette catégorie. Malgré des résultats compliqués en ce début de saison, l'ambiance est bonne.

L'effectif U17 est seulement de 8 joueurs. Aussi, nous sommes rapprochés du club de Gennes les Rosiers pour créer une entente. Théo Paillat est en charge de la gestion de l'entente.

Le travail effectué pour nos jeunes et la stabilité chez les seniors montrent la détermination du club à poursuivre dans une bonne dynamique.

La vie de la section football se déroule dans la convivialité, le plaisir, le respect qui représentent nos valeurs.

Quelques dates à retenir :

8 Février 2020 : soirée dîner dansant à la salle de la Perrine à Saulgé l'hôpital

Avril 2020 : concours de petits palets (salle des sports à Ambillou)

Mai ou Juin 2020 : Challenge Philippe Joubert (Tournoi jeunes U11-U13)

Information et contact sur le site du club : www.asvr-ambillou.e-monsite.com

LE RENDEZ VOUS DE LA DANSE

Depuis 6 ans le rendez-vous de la danse vous propose des cours de modern-jazz à la salle des sports d'Ambillou Château.

Cette année Eva donnera ses cours :

Le JEUDI pour les :

- 7-8 ans
- 9-10 ans
- 11-12 ans
- Adultes

Le SAMEDI pour les :

- 4-6 ans
- Ados

L'association tient à remercier tous les adhérents et bénévoles qui s'investissent lors du gala et des actions réalisées tout au long de l'année.

Pour tous renseignements
contacter l'association par mail :
lerdvdeladanse@gmail.com

et sur facebook
(lerdvdeladanse Asvr)



SUNA TSUBU DOJO (STD)

L'année dernière, commencé en janvier 2019, a été l'occasion de quelques belles rencontres aux heures d'entraînement, mais qui n'ont malheureusement pas été suivies d'inscriptions. Une campagne de flyers a été poursuivie jusqu'en mars, puis, après la fermeture fin juin pour les vacances d'été, un site a été créé pour offrir une plus grande visibilité sur les activités de STD : « kobudo49.fr ». Il a fait l'objet de plusieurs centaines de consultations, mais n'a pour l'instant amené aucun élève régulier.

L'activité de STD se poursuivra avec entraînement au Kobudo tous les lundis (18h30-20h30) et mercredis (16h30-18h30) jusqu'en fin janvier 2020. Si, à cette date, aucune inscription n'était enregistrée, les cours cesseront et les

créneaux horaires correspondants seront rendus à la municipalité, pour que les autres associations, ayant des participants réguliers, puissent en profiter. Alors, que vous soyez simple curieux ou intéressé par la pratique d'un art martial méconnu, n'hésitez pas d'ici fin janvier à consulter le site de STD « kobudo49 » et, pour les plus courageux, à pousser la porte de la salle des sports d'Ambillou. Une rencontre personnelle avec le Kobudo d'Okinawa vous attend !



L'été qui s'en va

Où s'en vont les nuages, et

Les oiseaux rêvant... (Suna Tsubu)

SECTION GYM

Les cours de gym pour adultes ont repris en septembre dans la salle des Sports de Tuffalun-Ambillou. Ils sont dispensés par Lucien Da Silva, notre coach sportif.

Renforcement musculaire, exercices cardio pour améliorer le souffle, musculation abdos-fessier, entretien de la souplesse des articulations, étirements pour repartir en forme....

Maintenir une bonne forme physique demande quelques efforts ! En groupe, en musique et dans la bonne humeur c'est plus facile !

Deux cours sont proposés le mercredi :
de 18h30 à 19h30 et de 19h30 à 20h30.



Contact :
Annette Leray : 02 41 59 35 91
Edith Caillet : 02 41 52 84 94

ASVR : RANDO-MARCHE

Cela va faire trois années que notre section rando Les Galopins a été créée au sein de l'ASVR.

Nous sommes 34 adhérents.

Nous marchons tous les mardis matin suivant un planning préétabli environ 10 kms.

Cette année nous avons fait notre sortie à Mézières-en-Brenne. Séjour sportif et chaleureux.

Notre repas annuel aura lieu en décembre.

Le renouvellement des cotisations et la galette se feront le 10 janvier 2020.

N'hésitez pas à contacter : Denise DARTEIL (Présidente)

denise.darteil@orange.fr au 06 22 80 49 79.



ATL TUFFALUN

L'ATL, les AMIS des TROMPES de LOUERRE, est sans cesse dans l'objectif de progresser et de mettre en avant la culture et l'intérêt de l'instrument qu'est la trompe de chasse.

Lors de nos prestations, l'ATL s'investit pour représenter le patrimoine culturel et musicale de la trompe de chasse mais aussi celui de notre localité et de nos traditions. L'instrument est classé depuis peu au patrimoine culturel de l'UNESCO.

Groupe constitué de 15 sonneurs géographiquement éparpillé sur le département, l'ATL met un point d'honneur sur la régularité des répétitions et sur la ponctualité de celles-ci : vendredi tous les quinze jours de 19h30 à 22h30.

Les répétitions ont pour but de préparer de nouvelles fanfares, de se perfectionner individuellement, en duo, en trio ou en groupe. Aujourd'hui, seul un lieu de répétition officiel manque à notre fonctionnement surtout pour la période hivernale.

Le premier semestre 2019 fût marqué par le Concours de société (Groupes de trompes de chasse) de Bois Saurin 85, où nous avons terminé sur la plus haute marche du Podium. En 2017 nous avons terminé 3^{ème} de ce même concours. Les valeurs de l'ATL et les couleurs de la commune ont donc été hautement représentés et félicités en Vendée. 2020 sera pour nous

l'occasion de remettre notre titre en jeu sur un autre territoire.

Au second semestre, le 13 septembre, nous sommes allés donner un concert TROMPE et ORGUE, en Mayenne, à Château-Gontier en l'église St Rémy, en l'honneur de l'anniversaire du Vautrait d'Ombree. Néophyte ou averti, nous avons là aussi conquis un public venu écouter les mélodies de la trompe, des chants et de l'orgue le tout dans un lieu chargé d'histoire.

Nos répétitions se tiennent aujourd'hui au Domaine des Locheraux. Nous remercions tout particulièrement les propriétaires Mr et Mme DEVAUD pour leur gentillesse, leur compréhension et la confiance qu'ils nous accordent.

Aujourd'hui, l'ATL (en association loi 1901 depuis 2015) garde pour objectif de continuer dans la voie du travail et de progresser. Pour ce faire, il est urgent et important que nous puissions trouver un lieu de répétition pour la saison hivernale. A ce titre, à la veille de notre concours en Vendée, en juin 2019, nous avons pu disposer, le temps d'un soir au vu de la météo très pluvieuse, de la salle des loisirs d'Ambillou-Château. Je remercie donc, les personnes du conseil municipal qui ont pu nous mettre cette salle à disposition pour cette répétition ultime. Ce fût l'occasion pour nous de découvrir l'acoustique et l'insonorisation de cette salle qui pourrait largement convenir à nos répétitions.



FAMILLES RURALES

L'association Familles rurales Tuffalun-Brigné met en place chaque année, un accueil de loisirs pour toutes les vacances scolaires et les mercredis.



L'ACCUEIL DE LOISIRS :

Le centre de loisirs accueille des enfants âgés de 3 à 14 ans pendant les vacances scolaires et les mercredis de 9h00 à 17h00 (avec possibilité de garderie de 7h15 à 9h00 et 17h00 à 18h30).

Le centre de loisirs propose un programme varié, éducatif et ludique, permettant aux enfants de pratiquer des activités de loisirs éducatifs, loisirs créatifs et de détente, selon leur âge, leur degré d'autonomie, les projets des organisateurs et les modes de fonctionnement.

Cet été, du 9 juillet au 31 août 2018, 106 enfants ont été inscrits afin de participer aux diverses activités et séjours proposés par l'équipe du centre sous la direction de Christelle Locquet, Nathalie Lherbette et Pierre Drouin.

Suite à la modification des rythmes scolaires, depuis la rentrée de septembre 2018, l'accueil de loisirs compte entre 22 et 28 enfants présents chaque mercredi, encadrés par une nouvelle équipe d'animation ; Anne-Claire Rigollet et Chloë Courrillaud, pilotée par notre directeur Pierre Drouin.

Au-delà des chiffres, nous sommes satisfaits, car le Centre de loisirs montre son attractivité et répond à la demande et aux besoins des familles et de leurs enfants.

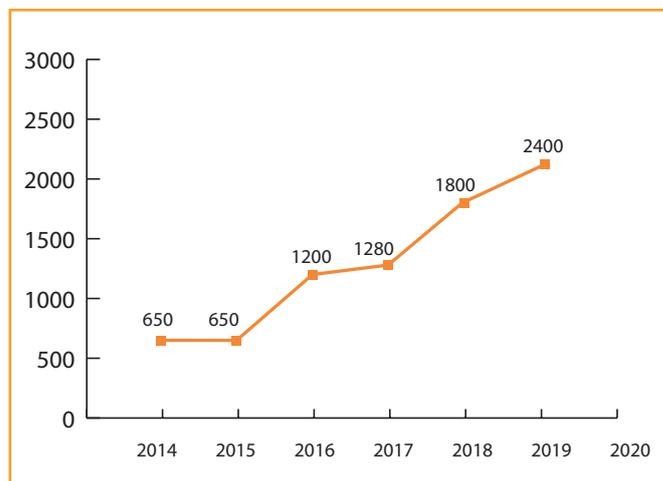
À cet égard, nous remercions les municipalités de Tuffalun, Doué en Anjou, la CAF et la MSA qui nous aident par l'attribution de subventions.

Nouveautés pour 2019, l'association proposera, durant la période estivale, un mini-camp pour les enfants et un foyer pour les adolescents !

Contact pour les inscriptions au centre de loisirs par mail

: centredeloisirs49700@gmail.com

Nombres d'enfants inscrits aux activités et séjours depuis 2014



L'EVEIL MUSICAL ou Comment s'amuser en musique !

Initiation à la musique et au chant à travers des contenus diversifiés et ludiques adaptés à l'enfant, manipulation et découverte d'instruments. S'amuser en musique !

En plus d'apprendre la musique dans le plaisir, ils améliorent leur écoute, leur concentration, leur mémoire, leur motricité, leur langage et leur créativité!

Notre nouvel intervenant Mr CAILLEAU, est aussi professeur de guitare.

- Les cours se déroulent, le mercredi à la mairie de Noyant la Plaine.

- Tranche d'âge de 4-9 ans de 16h45 à 17h30 .

- Les enfants du centre aérée peuvent être accompagnés pour se rendre aux cours.

- Possibilité de s'inscrire en cours d'année.

Réservation : musique49700@gmail.com

LES COURS DE GUITARE

Nous proposons des cours de guitare Classique / Folk / Électrique avec l'approche de tous les styles.

Notre intervenant Mr Théodore CAILLEAU est un guitariste professionnel issu du conservatoire de Cholet et musicologie de Tours.

- Les enfants du centre aérée peuvent être accompagnés pour se rendre aux cours.

- Pour les enfants de 8 ans et +, cours le mercredi de 17h30 à 18h30.

- Pour les adultes, cours le mercredi de 18h30 à 19h30.

- Possibilité de s'inscrire en cours d'année (en fonction des places encore disponibles et des créneaux (tarif promotionnel)).

Réservation : musique49700@gmail.com

ECHANGE DE SAVOIR FAIRE INTERGENERATIONNEL

Pour une soirée conviviale, pleine de joie, riche en échanges et en retrouvailles avec des activités (couture, tricot, patchwork, jeux de carte et vos idées ...) où chacun propose ses idées et son expérience

Ouvert à tous ! Tous les mardis de 20h à 22h, à la salle municipale de Noyant la plaine.

Contact pour les inscriptions :

familles.rurales49700@gmail.com ou 02 41 59 32 54

Si, vous voulez organiser une nouvelle activité sur notre commune ou reprendre d'anciennes activités (art floral, piano, etc...), n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Nous avons besoin de toute volonté que ce soit pour quelques heures ou plus.

ALSP : ASSOCIATION LORIENTINE DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

Notre exposition "choses qui causent" présentée au public du 14 au 23 septembre a remporté un réel succès. C'est le fruit d'une année de travail en collaboration avec Simon Hamm Belhadj sculpteur plasticien habitant la Trésorerie à Louerre. Il a su mettre en scène de manière artistique et poétique les 89 objets qui nous ont été prêtés, en harmonie avec le grenier à grain de la petite Félonnière.

Nous remercions Catherine et Robert qui nous ont mis à disposition ce lieu magnifique, toutes les petites mains qui ont prêtés main-forte pour préparer cette exposition et les habitants de Tuffalun qui ont participé à cette aventure en acceptant de nous confier tous ces objets chargés de mémoire.

Une belle récompense vient clore agréablement cette exposition.

En effet, nous sommes les lauréats du Prix de la vocation. Prix du conseil départemental de Maine et Loire, décerné par l'Académie des

Sciences, Belles Lettres et Arts d'Angers qui est chargée de l'attribuer à une association ayant pour but de créer du lien social tout en s'inscrivant dans la vie culturelle et artistique de sa commune. Ce prix nous le devons en particulier à Louis Marie qui nous a fait connaître l'Académie d'Angers et à Simon pour son travail artistique.

Par ailleurs notre journée du patrimoine du dimanche 22 septembre a connu une fréquentation encore supérieure à celle de l'an passé. L'exposition a été très visitée ce jour-là.

Cette année nous avons innové en proposant une déambulation commentée par Olivier Guineau dans le hameau de la Grézille à Ambillou. C'était une première qui pourrait être développée dans d'autres lieux et améliorée dans son organisation pour l'année prochaine.



Suzy BEILLOUIN

CLUB DE SCRABBLE • LES TROGLOS

Les joueurs de Scrabble se réunissent tous les mardis après-midi dans la Salle des Loisirs d'Ambillou-Château.

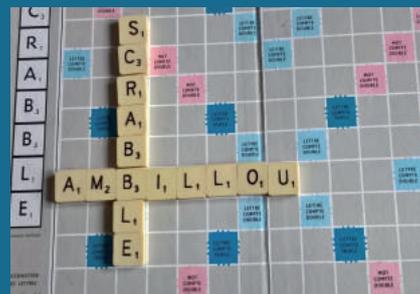
L'équipe serait très heureuse d'accueillir de nouveaux joueurs quel que soit leur niveau. Venez nous rejoindre !

L'ambiance est amicale et détendue... nous jouons avec les mots et enrichissons notre vocabulaire...

Rendez-vous à la salle tous les mardis à partir de 14h15.

Contact :

Jacqueline Gatineau : **06 70 55 60 59** ou Monique Beauvois : **06 71 76 74 50**



CLUB DES AINÉS : LES AMBILIATES

L'année 2019 qui se termine laissera dans la mémoire des adhérents un sentiment de douceur de vivre ensemble. Nos différentes activités qui se sont échelonnées tout au long de l'année se sont toujours déroulées dans un climat de convivialité et de plaisir partagé.

Pour bien démarrer 2020 j'invite toutes celles et ceux qui partagent nos valeurs à l'assemblée générale du jeudi 23 janvier 2020 à la salle des associations rue du Foyer rural à 14h30. Un bilan des activités et des projets pour l'année ainsi que tous les avantages d'être fédéré seront présentés. Toutes les idées et propositions nouvelles pour dynamiser notre association sont les bienvenues. La galette des rois et le verre de l'amitié ne seront pas oubliés.

Voici une photo qui vous rappellera un été chaud...

Le Président, José POLART



COMITÉ DES FÊTES DE LOUERRE

Les membres du Comité des Fêtes est satisfait de l'année 2019 avec une animation en plus.

Pour la première année, une journée pêche à la truite.

- 140 truites ont été déversées pour réaliser cette journée
- 23 pêcheurs pour 70 prises.

Très bonne journée pour l'ensemble des bénévoles.

Le 25 mai 2019 une vingtaine d'équipes se sont affrontées durant l'après-midi pour le 2^{ème} concours de boules carrées (fabrication maison). Tout cela dans superbe ambiance à la salle des fêtes. Le temps était aussi de la partie.

Le concours de pêche traditionnel a eu lieu le 7 juillet 2019, 25 pêcheurs au rendez-vous au plan d'eau La Dronière, toujours bien entretenu. Comme les années précédentes, nos sponsors ont répondu présents. Un grand merci à eux de la part des membres du comité.

Enfin le 14 juillet 2019, toujours avec succès, une centaine de personnes inscrites, comme l'an dernier. Merci à la commune de Tuffalun pour leur participation financière qui nous permet de proposer un repas à petit prix à la portée de toutes les bourses. Un grand merci à la commune.

Le comité a toujours besoin de bénévoles, alors bienvenue à eux.

Agenda manifestations :

- Pêche à la truite en mars (date à définir avec la commune)
- 16 mai 2020 : Concours de boules carrées
- 5 juillet 2020 : Concours de pêche
- 14 juillet 2020 : Repas du 14 juillet



SOCIETE DE CHASSE LOUERRE

CLUB NATURE DE TUFFALUN

Le club nature de Tuffalun fait partie des 32 clubs de Maine et Loire. Il compte 5 bénévoles de Louerre et Ambillou-Château sur les 280 animateurs au total.

Pour cette saison, 25 enfants de CM1-CM2 sont inscrits; ils viennent des 4 communes : Ambillou-Château, Louerre, Noyant La Plaine et Brigné.

Le club bénéficie de subventions du Crédit Agricole de Gennes, de la commune de Tuffalun, de l'ACCA de Louerre et de la Société de chasse d'Ambillou-Château. Une participation de 10 € par enfant est demandée pour la saison.

Pour la 1^{ère} sortie, nous sommes allés en forêt (collecte de champignons, construction de cabanes, dégustation de châtaignes grillées).

En fin de journée, les enfants, à grands cris, ont chassé les lièvres enfermés dans la pépinière de Monsieur Ogereau ; mais sans grand succès : seul un vol de perdeaux effrayés a fui.

Pour clôturer la journée, les enfants ont eu la joie d'être interviewés par un jeune journaliste de RCF Anjou 88,1. Ils furent tous enchantés de parler au micro de leur journée et de leur club nature.

De nombreuses activités attendent les enfants (couronnes de Noël, Père Noël en bois, Chasse aux oeufs dans la forêt, journée de pêche...).



ACCA DE LOUERRE DANS LA BIODIVERSITE

Avec l'autorisation des propriétaires, les chasseurs de Louerre accompagnés d'un technicien de la Fédération des chasseurs de l'Association Eden, 5 mares ont pris un grand coup de jeunesse; avec la sécheresse, l'eau avait disparu. Les oiseaux, le grand gibier et toute la faune de la mare revivent.

Ce travail a pu être réalisé grâce aux subventions du Département, de la Commune de Louerre, du Syndicat Layon-Aubance-Louet, de la Fondation Nature et Découverte, l'ACCA de Louerre de la Fédération des chasseurs pour la somme de 5 000 €.

Grand merci à Laurant Tertrais qui réalise les plantations de haies, le réaménagement des mares et l'inventaire faune flore.

PS Chasse : Les individus non titulaires de permis de chasse braconnant avec des carabines sur le territoire de l'ACCA sont passibles de lourdes amendes. Les gardes ONC et privés ont été avertis. Si nécessaire, l'ACCA de Louerre poursuivra les braconniers en justice.

SOCIÉTÉ DE CHASSE AMBILLOU CHÂTEAU

Notre société a aujourd'hui 47 membres et actionnaires cette année sur un territoire de 1450 Ha, nous avons un jeune sociétaire.

Le tableau saison 2018-2019 :

103 lièvres, 184 faisans, 178 perdrix grises et rouges, 326 pigeons, 35 cailles, 15 lapins, 3 bécasses, 3 bécassines, 11 chevreuils, 2 sangliers, 4 renards.

La saison 2019-2020 se présente bien suite à une bonne reproduction de petits gibiers, le lièvre reste stable. Le lapin en nette diminution sauf sur un certain secteur.

Depuis trois ans, la société de chasse s'inscrit dans un programme national de recensement de perdrix grises et perdrix rouges. Les résultats sont encourageants avec un dénombrement de 8 couples pour 100 hectares.

Ces comptages sont réalisés avec la participation des agriculteurs et des chasseurs qui pendant deux mois notent les couples sur le territoire. Les résultats sont synthétisés à la fin du mois de mai.

La société organise le concours de pêche du 14 juillet à la Casse-Mahoux, suite à l'arrête du Comité des Fêtes où ont participé une trentaine de pêcheurs en 2019.

Le Conseil d'Administration souhaiterait la réimplantation sur certains talus de certaines essences végétales à baie afin de nourrir la faune en période hivernale.

Les chasseurs remercient la Commune de Tuffalun pour le montant de la subvention attribuée en 2019-2020 ainsi que tous les propriétaires qui nous laissent pratiquer notre loisir : la chasse.

Bonne saison de chasse 2019.
Meilleurs vœux cynégétiques pour 2020.

Le Conseil Administration

DATES À RETENIR :

- **Le 7 mars 2020** : repas de chasse Salle des Fêtes Ambillou Château
- **Le 14 juillet 2020** : concours de pêche Casse-Mahoux
- **Le 31 octobre 2020** : soirée Fruit de Mer Salle des Fêtes Ambillou Château

Pour tous renseignements et réservations

JUSTEAU Jean-Paul : **06 11 28 27 77**
JUSTEAU Serge : **06 74 46 32 65**
MARTIN Pascal : **06 23 76 19 07**
BARIL Claude : **06 01 71 85 62**
RABOUIN Dimitri : **06 87 39 79 45**

INFORMATIONS PRATIQUES



Ambillou-Château



Louerre



Noyant-La-Plaine

MAIRIES

MAIRIE

23 Route d'Angers
Ambillou-Château
49700 TUFFALUN

02 41 59 30 58

mairie@tuffalun.fr

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi
de 9h30 à 12h30
et le samedi de 10h à 12h.

Permanences :

- Mairie de Noyant-la-Plaine : les lundis de 15h30 à 17h30
- Mairie de Louerre : les mercredis de 14h30 à 16h30

RETROUVEZ-NOUS SUR :

www.tuffalun.fr



TRÉSORERIE

La fermeture de la trésorerie de Doué la Fontaine est effective au 31 décembre 2019.

À compter du 2 janvier 2020, la réception du public s'effectuera au Centre des Finances Publiques, 31 rue Seigneur à Saumur.

Une permanence sera assurée par un agent des Finances Publiques pour l'accueil des usagers tous les vendredis après-midi à la Maison des Services de Doué en Anjou.

Renseignement et rendez-vous auprès des animateurs de la Maison des Services.

HORAIRES D'OUVERTURE :

- Les lundi, mercredi et vendredi :
8h30-12h00 / 13h30-16h00
- Les mardi et jeudi :
8h30-12h00
- Téléphone : 02 41 51 13 36

RECENSEMENT

Les habitants de notre commune vont être recensés en 2020. Le recensement est obligatoire, les habitants ne peuvent s'y soustraire. 3 agents ont été recrutés. Merci de leur faire bon accueil. Après leur passage, vous pouvez compléter vos fiches sous document papier ou internet.



LES AGENTS RECENSEURS



Angèle BABART



Olivier GUIONNEAU



José POLART

4G ET TNT



4G et TNT : ce qu'il faut savoir

Les opérateurs de téléphonie mobile développent leurs services de 4^e génération sur l'ensemble du territoire.

Dans certains cas, le déploiement de la 4G peut affecter la réception des chaînes de télévision, lorsqu'elles sont captées par une antenne râteau.

Pour y remédier, un dispositif d'assistance et d'intervention a été mis en place auprès des téléspectateurs.



www.recevoirlatnt.fr



0970 818 818

TRANSPORTS

Horaires des bus au départ et à l'arrivée de Tuffalun

TUFFALUN <-> SAUMUR (PÉRIODES SCOLAIRES UNIQUEMENT)

SAUMUR AGGLOBUS LIGNE 16 

Tuffalun > Saumur :

Du lundi au vendredi :

- > Départ de Louerre (Salle des Fêtes) : **6h44**
- > Départ d'Ambillou-Château (Église) : **6h49**

Saumur -> Tuffalun

Du lundi au vendredi :

- > Retour à Ambillou-Château (Église) : **18h58**
- > Retour à Louerre (Salle des Fêtes) : **19h03**

Et en + le mercredi :

- > Retour à Ambillou-Château (Église) : **13h06**
- > Retour à Louerre (Salle des Fêtes) : **13h11**

Plus d'infos sur : <http://www.agglobus.fr/>

TUFFALUN <-> ANGERS - ANJOUBUS LIGNE 5 

Tuffalun > Angers :

Du lundi au vendredi :

- > Départ d'Ambillou-Château (Église) : **6h36**
- > Départ de Noyant-la-Plaine (Mairie) : **6h38**

Angers > Tuffalun :

Du lundi au vendredi :

- > Retour à Noyant-la-Plaine (Mairie) :
8h50 - 12h24 - 18h31 - 18h34 - 19h29
- > Retour à Ambillou-Château (Église) :
8h52 - 12h26 - 18h33 - 18h36 - 19h31

Le samedi :

- > Retour à Noyant-la-Plaine (Mairie) : **8h50 - 12h24 - 19h29**
- > Retour à Ambillou-Château (Église) : **8h52 - 12h26 - 19h31**

Plus d'infos sur : <http://anjoubus.fr/>

DÉCHÈTERIE

La collecte des bacs marron et jaune a lieu **tous les 15 jours les semaines impaires** :

- À Ambillou-Château : **Le lundi**
- À Noyant-la-Plaine et à Louerre : **Le mercredi**

Pour les papiers, la collecte se fait désormais en point d'apport volontaire au même titre que les verres. La liste des emplacements est disponible sur le site internet du SMITOM.

Rappel : Pour les emballages recyclables, TOUS les emballages en plastique (alimentaires et non alimentaires) se trient désormais dans le bac jaune, avec les emballages métalliques, les cartons et les briques alimentaires.

HORAIRE D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES :

	GENNES Route de Doué ZA des Sabotiers		DOUÉ-LA-FONTAINE Rue des Fougerons ZI de la Saulaie		THOUARCÉ Route de Rablay - D125 Le Bottereau	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi		14h - 17h30		14h - 17h30	9h - 12h	
Mardi				14h - 17h30	9h - 12h	
Mercredi	10h - 12h	14h - 17h30	10h - 12h	14h - 17h30		14h - 17h30
Jeudi				14h - 17h30		
Vendredi		14h - 18h	10h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h
Samedi	9h - 12h	14h - 17h30	9h - 12h	14h - 17h30	9h - 12h	14h - 17h30

Pour plus d'informations :
www.smitom-sudsaumurois.com
 ou contactez le SMITOM au 02 41 59 61 73



NOUS RÉPONDONS À VOS QUESTIONS !

> DÉGATS LIÉS A LA SÉCHERESSE

Après la période exceptionnelle de sécheresse estivale, vous constatez des problèmes de fissures sur votre habitation ? Nous vous invitons à nous faire parvenir un courrier, avec photos à l'appui, des dégâts occasionnés, afin de constituer un dossier en vue de reconnaissance officielle de l'Etat de catastrophe naturelle.

> RAPPEL SUR LE BRULAGE DES VEGETAUX

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits «verts» produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment **INTERDIT** de brûler dans son jardin l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épiluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Vous pouvez également en faire un compost individuel. Le SMITOM Sud Saumurois propose régulièrement une mise à disposition de composteur (renseignements au 02 41 59 61 73).

Toutefois, par arrêté préfectoral, il est possible de faire brûler ses déchets verts dans son jardin sous certaines conditions et **UNIQUEMENT sur des VEGETAUX SECS en veillant au respect de son voisinage :**

- entre 11h et 15h30 de décembre à février,
- de 10h à 16h30 le reste de l'année (et hors périodes de sécheresse en raison du risque d'incendie).

Pour plus de détails sur les conditions à respecter, nous vous invitons à consulter l'arrêté préfectoral en vigueur via :

http://www.maine-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/arrete_du_27_fevrier_2013.pdf.

GDON TUFFALUN

Le GDON Tuffalun organisera comme chaque année, le piégeage des ragondins. Merci à tous les propriétaires de jardins, mares ou étangs, qui nous permettent d'y accéder.

Il faut savoir que chaque année, il est piégé environ 80 ragondins. Sans oublier qu'un couple peut reproduire jusqu'à 80 petits en 2 ans !

Le piégeage est surtout fait pour éviter les dégâts sur les cultures agricoles. Il faudrait aussi que tous les agriculteurs s'investissent un peu plus. Merci.

La distribution de produits raticides se fera durant l'hiver, comme chaque année. Je remercie le conseil municipal de Tuffalun qui nous accorde une subvention pour organiser cette action.

Les distributions se feront en décembre et janvier, le 3^{ème} vendredi du mois.

Restons vigilants sur les nids de frelons asiatiques. Merci de les répertorier et de nous les faire connaître.

Le Président,

MARTIN Pascal 06 23 76 19 07
GERAUD William 06 60 76 30 20



VOS SECRÉTAIRES VOUS ACCUEILLENT :



Le personnel du secrétariat de la mairie a beaucoup évolué ce dernier semestre.

Héléna DELAFUYS qui nous quittait fin août a finalement réintégré l'équipe suite au rapide départ d'Adeline GEORGES qui a souhaité s'engager dans d'autres choix professionnels à la mi-septembre. Elle travaille maintenant comme intendante dans un lycée.

Nous remercions Adeline pour son implication au service de la commune pendant 3 ans : elle aura apporté ses compétences très appréciées, sa réactivité et son dynamisme pour la mise en place de notre commune nouvelle. Nous souhaitons à Adeline de s'épanouir dans ses nouvelles fonctions qui lui permettent d'exercer de nouvelles responsabilités, ce qu'elle souhaitait.

Sandra EFFRAY a, quant à elle, rejoint à plein temps l'équipe administrative de la mairie de Gennes-Val-de-Loire où elle travaillait à tiers temps, en partage avec la mairie de Tuffalun. Elle y est à l'essai pour un an et si tout va bien, elle sera définitivement embauchée à Gennes-Val-de-Loire fin 2020.

Nous espérons accueillir un troisième agent administratif début 2020, pour compléter notre équipe.

DERNIÈRE MINUTE !

Mme Élisabeth Lespineux nouvelle secrétaire intégrera la Mairie de Tuffalun à partir du 6 janvier 2020.

• INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

(jusqu'au 7 février 2020)

Vous munir de :

- votre pièce d'identité,
- un justificatif de domicile.

• RECENSEMENT MILITAIRE

(dès vos 16 ans)

Vous munir de :

- votre pièce d'identité,
- le livret de famille.

• PACS

Vous munir de :

- la convention de PACS,
- la déclaration conjointe d'un PACS et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune,
- votre acte de naissance (- de 3 mois),
- votre pièce d'identité (original +1 photocopie).

ATTENTION CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET PASSEPORT

Depuis le 1^{er} mars 2017

Les demandes de Carte Nationale d'Identité et de Passeport sont à effectuer auprès des seules mairies équipées de bornes biométriques. Pour notre secteur, **vous pouvez vous adresser aux mairies de Doué-la-Fontaine, Thouarcé ou Vihiers et plus récemment de Brissac-Loire-Aubance.**

Pour éviter les files d'attente, pensez à prendre rendez-vous et si possible effectuez en amont votre pré-demande en ligne via <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

DEMANDES LIÉES À L'URBANISME (PERMIS DE CONSTRUIRE, CERTIFICAT D'URBANISME...)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'organisme instructeur des documents d'urbanisme a changé. Pour notre commune, ce n'est plus la Direction Départementale des Territoires (DDT) mais les agents instructeurs de la mairie de Doué-en-Anjou qui assurent désormais ce travail. Cette compétence autrefois assurée gratuitement par l'Etat a glissé vers les communes. Pour cette instruction, la commune paie désormais le service à la commune de Doué-en-Anjou.



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

LES RÈGLES DE CONSTRUCTION DANS LES LOGEMENTS NEUFS

Maine-et-Loire

Octobre 2019

Vous avez obtenu votre permis de construire. Celui-ci atteste que votre projet de construction est conforme aux règles d'urbanisme applicables à votre terrain.

Mais le permis de construire ne garantit pas le respect des règles de la construction prévues par le code de la construction et de l'habitation (CCH): accessibilité, thermique, structures, acoustique...

Vous avez pris l'engagement de respecter ces règles en signant votre demande de permis de construire, et la loi prévoit des sanctions en cas de non-respect de celles-ci.

Cette plaquette rappelle les règles de construction les plus récentes applicables en Maine et Loire à ce jour.



La réglementation accessibilité (loi de 2005)

(article R111-18 et suivants du CCH et arrêté du 24 décembre 2015 modifié et arrêté du 14 mars 2014 modifié)

Elle s'applique aux demandes de permis de construire d'un logement (individuel ou collectif) destiné à la location, à la vente ou à la mise à disposition ainsi qu'aux logements destinés à l'occupation temporaire ou saisonnière.

À l'issue de ces travaux, le maître d'ouvrage fait établir, par un contrôleur technique agréé ou un architecte (autre que celui qui a signé le permis de construire), une **attestation de prise en compte des règles d'accessibilité**.

Cette attestation est à joindre à la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) de votre permis de construire. En l'absence d'attestation, cette déclaration n'est pas valable.

Permis de construire à partir du 1^{er} Octobre 2019

- Logements évolutifs

20 % des logements doivent être accessibles.

- Ascenseur

Obligation à partir de R+3.



La réglementation thermique 2012

(article R 111-20 et suivants du CCH et arrêté du 26 octobre 2010 modifié/ attestations : décret 2011-544 du 18 mai 2011)

Elle s'applique à toute construction neuve **ainsi qu'aux parties nouvelles ajoutées aux bâtiments existants dans certaines conditions (surélévations ou additions)**.

Le signataire du permis de construire a dû fournir au dépôt de la demande de permis de construire, une **première attestation** de prise en compte de la réglementation thermique comprenant :

- la valeur du besoin bioclimatique (Bbio),
- la surface des baies,
- la prise en compte du recours possible aux énergies renouvelables dans la réflexion sur les systèmes énergétiques.

Une **deuxième attestation** sera également à fournir au moment de la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage d'une construction doit faire établir un **diagnostic de performance énergétique** au plus tard à la réception des travaux (article L 134-2 du code de la construction et de l'habitation)

<http://www.rt-batiment.fr>



La réglementation acoustique

(article R 111-4 et R 111-4-1 du CCH, arrêté du 30 juin 1999/ attestation décret 2011-604 du 30 mai 2011 et arrêté du 27 novembre 2012)

La réglementation en vigueur concerne **les constructions neuves et extensions neuves**. Pour les immeubles d'habitation collectifs, la mise en œuvre de revêtement absorbant acoustique dans les circulations communes est obligatoire.

Un isolement particulier contre les bruits extérieurs peut être imposé, en fonction du **classement de la voie** par arrêté préfectoral, pour tout bâtiment d'habitation (arrêté du 30 mai 1996 modifié).

Les maîtres d'ouvrage de bâtiment d'habitation collectif et de maisons individuelles accolées ou contiguës à un local d'activité ou superposées à celui-ci doivent joindre une **attestation de prise en compte de cette réglementation** lors de la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux.

Pour les projets de 10 logements et plus cette attestation est assortie de **mesures acoustiques réalisées** à l'achèvement des travaux.



La réglementation sur les termites

(articles R112-2, R112-3 et R112-4 du CCH)

Elle s'applique à **toutes les constructions neuves et extensions neuves dans la totalité ou partie des communes concernées par la présence de termites** suivant l'arrêté préfectoral en vigueur :

<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/les-termites-dans-le-maine-et-a2521.html>

Elle concerne:

- la **protection** des bois participant à la solidité du bâtiment,
- l'**interface entre le sol et bâti** qui doit comporter :
 - soit une barrière physique
 - soit une barrière physico-chimique
 - soit un dispositif aisément contrôlable

Le constructeur fournit une **notice technique** au maître d'ouvrage au plus tard à la réception des travaux. Cette notice obligatoire indique les dispositifs, les protections ainsi que les références et caractéristiques des matériaux mis en œuvre.



La réglementation parasismique

(article R 112-1 du CCH et arrêtés du 22 octobre 2010 modifié)

Elle s'applique à certaines constructions neuves dont le permis de construire a été déposé **en fonction de la catégorie d'importance et de la zone de sismicité**.

Le département de Maine-et-Loire est classé en **zone d'aléa faible** (zone 2) en partie nord et **zone d'aléa modéré** (zone 3) en partie sud.

Le signataire du permis de construire d'un bâtiment de catégorie d'importance II, comme une maison individuelle, doit pouvoir justifier en zone d'aléa modéré du respect de règles de construction parasismiques.

<http://www.planseisme.fr>



Mieux connaître les risques sur le territoire

Les plans de prévention des risques

Des règles de construction sont aussi imposées dans certains **plans de prévention des risques naturels** (inondation mouvements de terrain et miniers) et **technologiques**.

Le phénomène de Retrait Gonflement des Argiles (RGA)

(articles L112-20 et suivants du CCH, décret n°2019-495 du 22 mai 2019)

L'objectif de cette mesure législative est de réduire le nombre de sinistres liés à ce phénomène en imposant la réalisation d'études de sol préalablement à la construction dans les zones exposées au retrait-gonflement d'argile.

Cette mesure est applicable dès le **1er janvier 2020**.

<http://www.georisques.gouv.fr>



La fibre optique

(article R111-14 du CCH et arrêté du 16 décembre 2011 modifié)

Toute demande d'un permis de construire pour un projet d'au moins **2 logements** doit être desservi en **fibre optique**.



La recharge des véhicules électriques ou hybrides

(article R111-14-2 du CCH et arrêté du 19 juillet 2018)

Lorsque les bâtiments neufs à usage principal d'habitation **groupant au moins deux logements** sont équipés d'un **parc de stationnement**, ce parc est alimenté par un circuit électrique spécialisé pour permettre la recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Les places desservies sont soit des places individuelles, soit un espace commun.

Pour en savoir plus :

Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire
Unité bâtiment Accessibilité
ddt-chv-cp@maine-et-loire.gouv.fr

LOCATIONS DE SALLES

La commune de Tuffalun dispose de 3 salles municipales qu'elle propose à la location.
Par délibération du 5 novembre 2018, le conseil municipal a fixé les tarifs comme suit :

	COMMUNE	HORS COMMUNE
> À AMBILLOU-CHATEAU, Rue Besnardière - 200 pers. debout, 130 pers. assises (avec cuisine sans vaisselle) :		
Week-end (2 jours)	330 €	410 €
Mariage / Réveillon	380 €	470 €
1 jour (hors week-end)	120 €	215 €
> À LOUERRE, Rue Dumnacus - 100 pers. debout, 80 pers. assises (cuisine et vaisselle 50 couverts) :		
Week-end (2 jours)	200 €	290 €
Mariage / Réveillon	230 €	330 €
1 jour (hors week-end)	70 €	155 €
> À NOYANT-LA-PLAINE, Rue Principale - 80 pers. debout, 60 pers. assises (cuisine et vaisselle 70 couverts) :		
Week-end (2 jours)	150 €	210 €
Mariage / Réveillon	170 €	240 €
1 jour (hors week-end)	55 €	115 €

CAUTION : 800€

A SAVOIR :

Week-end : les locations s'entendent du samedi matin 9h au lundi matin 9h

Mariage : les locations s'entendent du vendredi 12h au lundi matin 9h et réservées uniquement à l'organisation d'un mariage
(sur présentation d'un justificatif)

Réveillon : les locations s'entendent du jour J 24/12 ou 31/12 à 12h jusqu'à j+2 26/12 ou 2/01 à 9h

1 jour (hors week-end) : les locations s'entendent du lundi 9h au samedi 9h, du matin de jour J à 9h jusqu'à J+1 9h

Vous êtes particuliers, professionnels, et souhaitez organiser un vin d'honneur, une réunion..., nous mettons nos salles à votre disposition le temps d'une journée (9h-19h) sur demande auprès des services de la mairie.



Salle des Loisirs d'Ambillou-Château



Salle des Loisirs de Louerre



Salle des Loisirs de Noyant-La-Plaine

ANNUAIRE

ARTISANS COMMERÇANTS

AGENCEMENT ET CREATION DE MOBILIERS ACIER ET BOIS

Heure création

DELAPRE Sylvain
Ambillou-Château
06 15 92 76 07 • 09 54 73 13 67
www.heure-creation.fr
contact@heure-creation.fr

APICULTURE

PIDOUX Christian

Ambillou-Château
02 41 38 28 44

ARBORICULTURE

Pomligné

CORDIER François
Ambillou-Château
02 41 59 30 59

AUTOMATISME ET INFORMATIQUE INDUSTRIEL

ASERI

Ambillou-Château
09 62 18 18 19
jpa.aseri@orange.fr

BAR

Bar le Coffeé's

PRUDHOMME Virginia
Ambillou-Château
02 41 40 82 79

Café- Bar La Crapaudière

NICOLAS Stéphane
Louerre
02 53 85 94 52

BOIS DE CHAUFFAGE, GRANULÉS DE BOIS

SARL Bois-Energie

GIRARD Alain
Ambillou-Château
02 41 59 32 85 • 06 67 18 28 98
contact@ambillouboisdechauffage.fr
www.ambillou-bois-de-chauffage.fr

CADEAUX

Une Drôle de Boite

LUCAS Damien
Ambillou-Château
06 46 13 06 30

CHARPENTES BOIS

GUINEHUT Johnny

Ambillou-Château
02 41 50 21 33 • 06 03 69 90 38

JeVisBois Construction

VIAU Jérémy
Ambillou-Château
09 74 56 39 82 • 06 79 11 70 13
jeviboisconstruction@hotmail.com
www.jeviboisconstruction.fr

COIFFEUR / COIFFEUSE À DOMICILE

Salon Lily Coiff

BAUDIN Aurélie
Ambillou-Château
02 41 59 30 32

Souffle d'Hair

OILLEAUX Cindy
Louerre
06 31 86 60 28

OGEREAU Jocelyne

Ambillou-Château
06 18 46 42 89

COUVERTURE, PLOMBERIE

CAILLEAU Matthieu

Louerre
06 64 91 54 08
cmcouverture@orange.fr

COUVERTURE JUIN

JUIN Thierry
Ambillou-Château
02 41 59 30 96
couverturejuin@orange.fr

DÉCOUPE LASER

Diemaker Form

METAYER Denis
Ambillou-Château
02 41 59 38 90

DIVERS

CAPL

Ambillou-Château
02 41 59 32 74
capl.ambillou@uapl.fr

ÉLAGAGE

GODET Nicolas

Ambillou-Château
06 74 81 96 29
nicgodet@hotmail.com

CONCEPTION ET MAINTENANCE VINICOLE

BG SARL

BEGET Mickael
Ambillou-Château
06 30 74 55 72
mb@sarl-bg.com

ENTRETIENS DE JARDINS

FOUBERT Bertrand

Louerre
06 63 55 70 19

ÉPICERIE

ATOO ALIMENTATION

FADILI Rdouane
Ambillou-Château
02 41 67 16 13
rdouane49@gmail.com

FABRICANT DE JEUX EN BOIS

L'art du bois

PORCHER Eric
Ambillou-Château
06 24 16 30 55
lartdubois49@yahoo.fr

FLEURISTE

Fleur et Nature

DEVAUD Claudie
Louerre
06 31 01 84 84
claudiedevaud@voila.fr
WWW.domainedeslochereaux.fr/

GARAGE

Jasmy Morille Automobiles

MORILLE Jasmy
Ambillou-Château
02 41 59 33 65

MABILEAU Gervais

Noyant-la-Plaine
02 41 59 30 71

GROSSISTE ALIMENTAIRE

TEAM OUEST

Ambillou-Château
02 41 59 30 12

MAÇONNERIE, CARRELAGE

MARTINEAU Laurent

Louerre
02 41 59 36 85

MRA Maçonnerie

BOISSEAU Jacques
Ambillou-Château
06 45 72 66 89
mrab@orange.fr

ODIE Manuel

Ambillou-Château
06 35 59 06 31

MÉCANIQUE AGRICOLE

OTB

BEUNARDEAU Olivier
Ambillou-Château
02 41 67 11 94
otb@orange.fr

MENUISERIE - ÉBENISTERIE

RABOUIN Dimitri

Ambillou-Château
02 41 59 51 83
bilotmarie@orange.fr

ONGLERIE

Un Instant Beauté

VIGNERON Emeline
Louerre
06 34 02 94 03

PAYSAGISTE

AUQUINET Arnaud

Ambillou-Château
06 71 42 83 17

PÉPINIÉRISTE

BARIL Jean-Pierre

Ambillou-Château
02 41 59 35 79

GAEC des Pâtures

RAIMBAULT Richard
Noyant-la-Plaine
02 41 59 38 29

MARTIN Nicolas

MARTIN Père et Fils
Ambillou-Château
02 41 38 99 16
MARTIN Pascal
Ambillou-Château
02 41 59 37 25

Pépinières LHUMEAU

LHUMEAU Stéphane
Ambillou-Château
02 41 59 30 05

Pépinières OGEREAU

Ambillou-Château
02 41 59 30 84
info@pepinieres-ogereau.fr

PHOTOGRAPHE DE REPORTAGE

GAUDARD Sébastien

Ambillou-Château
06 63 81 36 80
contact@sebastien-gaudard-photo.com

PLATRIER

SBS SARL

BESNARD Stéphane
Louerre
06 40 05 51 65

RÉPARATION FABRICATION DE FLEXIBLES SUR SITES

Anjouflex

Noyant-la-Plaine
06 79 10 66 07
anjouflex@gmail.com

RESTAURATION RAPIDE

Pizza Caly

LIGER Véronique
Ambillou-Château
07 86 45 12 61

SELLERIE - MAROQUINERIE

Les Doigts dans le Cuir

DELAUNAY Lydie
Ambillou-Château
06 82 38 49 67
www.lideedelydie.canalblog.com
www.la-numerisation-champenaise.fr

SOCIÉTÉ EXTRACTION CALCAIRE

Société des Calcaires d'Ambillou

Ambillou-Château
06 24 29 24 78
calcairepercher@hotmail.fr

SUPPORT NUMERIQUE

La numérisation champenoise

DROITCOURT Jean-Luc
Ambillou-Château
06 20 35 50 87
contact@la-numerisation-champenoise.fr

TAILLEUR DE PIERRE

Créa'Terre

GARCON Louis
Ambillou-Château
06 89 52 31 73

TAILLEUR DE PIERRE

LEBRETON Adrien

Ambillou-Château
06 23 94 26 06
lebretonadrien@outlook.fr

TERRASSEMENT, ASSAINISSEMENT, AM- NÉAGEMENT DE COUR, ENROBÉ - VRD

CRTP

CHEDET Rémi
Louerre
06 42 25 79 58
chedetremi@hotmail.fr

TRAITEUR LIVRAISON À DOMICILE

Le Temps d'une tambouille

BACHELLERIE Sophie
Ambillou-Château
06 32 27 75 37

TRANSPORTS FRET

Métairie Transports

METAIRIE Stéphane
Ambillou-Château
02 41 67 50 72

TRAVAUX AGRICOLES ET PUBLICS

ETA Beaumont

BEAUMONT Frédéric
Louerre
06 82 01 68 42

SARL Thibault

THIBAUT Alexandre
Ambillou-Château
06 75 96 79 60

Grimaud Fondations

GRIMAUD Christiane
Ambillou-Château
02 41 59 18 51
grimaud@grimaud-fondations.fr

TRAVAUX DE COUTURE

O Fil de Soi

COURTOIS Béatrice
Ambillou-Château
06 83 16 89 95

TRITURATION GRAINES DE SOJA BIO

Soleil de Loire

BILLOT Matthieu
Ambillou-Château
02 41 83 03 60
matthieu.billot@nutriciab.fr

VENTE MATÉRIEL MÉDICAL

Pharmareva

Ambillou-Château
02 41 38 06 22
pilote49@pharmareva.com

VITICULTEUR

Clau de Nell

POTIN Sylvain
Ambillou-Château
06 14 34 78 58
domaine@clau-de-nell.com

Domaine de la Grézille

PAILLOCHER Bruno
Ambillou-Château
02 41 59 34 63
earl.paillocher@wanadoo.fr

BILLOT Marie

Ambillou-Château
06 85 98 09 62
billotmarie@orange.fr

PRESTATIONS DE SERVICES - LOISIRS

CENTRE ÉQUESTRE

Centre Equestre «Les 4 vents»

BELLOUARD Stéphanie
Ambillou-Château
06 08 88 99 60
lesecuriesdesquatrevents49.ffe.com

COURS DE PATISSERIE ET VENTE DE GÂTEAUX

CLESSIN Cédric

Ambillou-Château
06 82 78 24 12
cedriclessin-pâtisseries@orange.fr

COURS DE PIANO

CIVEL David

06 01 63 05 91
david.civel@laposte.net

COURTIER EVENEMENTIEL - OFFI- CIANTE DE CEREMONIE LAIQUE

UN SOUPCON DE MAGIE

CRACIUN Stéphanie

Noyant-la-Plaine

06 32 66 21 65
unsoupcondemagie@orange.fr
www.unsoupcondemagie.fr

OSTÉOPATHE SHIATSU EQUIN

SHUKRI Tamara

Louerre
06 27 26 69 97

PRATICIEN BIEN-ÊTRE - SHIATSU

Terre 2 Détente

DA SILVA Lucien
06 74 70 11 40
www.terre2detente.fr

RÉCEPTIONS & CHASSE BALL TRAP

Domaine des Lochereaux

Louerre
02 41 50 24 73
contact@domainedeslochereaux.fr
www.domainedeslochereaux.fr/

RANDO QUAD ET ACTIVITES EN NATURE

R-QUAD

MÉTAIS Yohann
Louerre
06 41 60 75 20
contact@rquad.fr
www.rquad.fr

ASSISTANTES MATERNELLES

Pour plus d'infos, consultez www.assistantsmaternels49.fr

AMBILLOU-CHÂTEAU

AURIEUX Laure

06 60 11 41 64
laure.aurieux@bbox.fr

BARIL Dany

02 41 59 33 93
yves.baril@wanadoo.fr

BEAUMONT Véronique

02 41 59 55 55
verococo.49@hotmail.fr

BINIER Sophie

02 41 38 64 43
sophie.binier@aliceadsl.fr

BODINEAU Emilie

06 21 03 91 27
mesfilles49@outlook.fr

BOMPAS Marie

02 41 59 36 40

BOURDILLAULT Nadine

06 36 98 06 86
nc.bourdillault@hotmail.fr

CLEMOT Jocelyne

02 41 59 90 39
jocelyne.clemot@laposte.net

GUICHET Nathalie

06 64 87 52 32
nathalieguichet@sfr.fr

JARRY Irène

02 41 59 36 21
joel.jarry@wanadoo.fr

JOUSSET Séverine

02 41 59 36 20
lesterribles@orange.fr

LEBRETON Ophélie

06 11 36 58 03
lebreton.ophelie@outlook.fr

LOUERRE

CORLER Céline

02 41 67 40 07
celinejoslin@hotmail.fr

COURTOIS Françoise

02 41 59 32 54
brcourtois@wanadoo.fr

GUILBAULT Nathalie

06 59 78 63 56
guilbaultnathalie@gmail.com

LETRANGE Elodie

02 41 83 06 35

NICOLAS Catherine

06 62 79 50 20

PODEVIN Dorothée

Louerre
09 67 33 98 72
dorothee.podevin@orange.fr

SIGOGNE Virginie

02 41 59 03 96
virginie.sigogne@orange.fr

NOYANT-LA-PLAINE

BLOT Sandra

02 41 67 94 70
mamaja49@hotmail.fr

BRAULT Monique

06 12 42 07 07

SAVONA VOVARD Valérie

02 41 59 34 67

MÉDICO-SOCIAL

Voir dans les numéros utiles page 38

ÉCOLES

Voir dans les numéros utiles page 38

GÎTES ET CHAMBRES D'HÔTES

Gîte «Loire Anjou»

BANSARD Roland

Gîtes

6 à 8 pers.

7 Rue de la Casse Olive

Ambillou-Château

06 76 56 63 90

bansard.roland@orange.fr

www.gite-loire-anjou.fr

La Dronière

Olivier LEBOUQCQ & Dominique IVANICKI

Chambres d'hôtes

2 adultes et 2 enfants

13, La Dronière - *Louerre*

07 67 53 59 16

olleb@free.fr

La Falinaise

GABILLARD Françoise

Gîtes

7, Rue des Caves Hilay

Ambillou-Château

02 41 59 44 04

gite.angevine@free.fr

gite.angevine.free.fr

La Petite Félonnière

KIEFFER Robert

Locations de vacances

10 pers.

La Petite Félonnière - *Louerre*

06 76 71 60 81

contact@lapetitefelonniere.fr

www.lapetitefelonniere.fr

La Petite Maison

BILLOT Marie

Gîtes

Hilay - *Ambillou-Château*

billotmarie@orange.fr

La Roche

GALHAUT Olivier et Sylvie

Gîtes

2 pers.

8 La Roche - *Louerre*

06 44 19 27 41

famillegalhaut@orange.fr

La Seigneurie

Sophia BACHELLERIE & Nicolas GODET

Gîtes

2 Rue des Blés d'Or

Ambillou-Château

02 41 50 02 90

lesblesdor@numericable.fr

www.loireholiday.net

La Thibaudière

OLIVIER Sylvie

Gîtes

9 adultes et 1 bébé

1, Rue des Vergers - Sauné

Ambillou-Château

06 72 56 63 19

sylvieolivier9591@orange.fr

L'Angevine

GABILLARD Françoise

Gîtes

7, Rue des Caves Hilay

Ambillou-Château

02 41 59 44 04

gite.angevine@free.fr

www.gite.angevine.free.fr

L'Arche d'Avort

DAUTRICOURT Elisabeth

Gîtes

3 pers.

1 Avort - *Louerre*

06 33 31 11 65

larchedavort@gmail.com

www.larchedavort.fr

Le Manoir des Rosiers

MOREAUX Frédéric et Maïa

Gîtes

2 à 4 pers.

4 Rue du Pavillon - *Noyant-la-Plaine*

06 12 17 17 00

mamoreaux@yahoo.fr

www.lemanoirdesrosiers.com

Le Manoir du Bois Noblet

DE BARBEYRAC ST MAURICE

Chambres d'hôtes

10 pers.

Le Bois Noblet - *Louerre*

02 41 59 31 31

leboisnoblet@gmail.com

www.leboisnoblet.com

Gîte

GUILLOTEAUX Karelle

Gîtes

6 pers.

Louerre

06 95 77 90 97

karelle77@yahoo.fr

Les Caves

BOUCHER Sébastien

Chambres d'hôtes

5 pers.

3, Rue des Noyers

Ambillou-Château

06 02 64 05 00

boubas7749@yahoo.fr

L'Hermitière

LANDREAU Lucien

Gîtes

6 adultes

L'Hermitière - *Louerre*

02 41 59 32 55

lucien.landreau@wanadoo.fr

ASSOCIATIONS

ACCA

SALOT Marc

Louerre

ACCA Syndicat de Chasse

PIONNEAU Jean

Noyant-la-Plaine

AFM Téléthon

LOUVIOT Christelle

Noyant-la-Plaine

travaurs@hotmail.fr

Amicale des Chasseurs du Grison

MABILLE Thierry

Ambillou-Château

06 08 96 44 94

treuillier.georges@orange.fr

Amis des Trompes de Louerre ATL

LE SEIGNEUR Laurent

Louerre

06 75 20 62 16

verolaurent.leseigneur@orange.fr

Anjou 2CV Club

CHASSERAU Thierry

Noyant-la-Plaine

APE Am'Stram'Gram

BIRET Claire

06 51 11 83 33

ape.up49700@gmail.com

APEL Ecole Notre Dame

DEBOISLAVILLE Florence
apelnotredame49@yahoo.com

Association L'Art Titille

BOURGALET Guillaume

Noyant-la-Plaine

lartitille@gmail.com

Association Lorientaise de Sauvegarde du Patrimoine A.L.S.P. - BEILLOUIN Suzy

Louerre

alsp.louerre@gmail.com

Association « Moulin Vivant »

PICHOT Romuald

Louerre

romualdpic@yahoo.fr

Association sportive des Villages Réunis - ASVR

MARTIN Marc

Ambillou-Château

lesruess@orange.fr

ASVR - Danse en Ligne

06 62 10 57 13

asvr danse en ligne@hotmail.com

ASVR - Football

MARTIN Marc

Ambillou-Château

lesruess@orange.fr

www.asvr-ambillou.e-monsite.com

ASVR - Gym

LERAY Annette

02 41 59 35 91

annetteleray@hotmail.fr

ASVR - Le Rendez-vous de la Danse

GAUTHIER Yohann

Noyant-la-Plaine

lerdvdeladanse@gmail.com

ASVR - Rando Marche « Les Galopins »

DARTEIL Denise

Ambillou-Château

06 22 80 49 79

denise.darteil@orange.fr

ASVR - Tennis de table

MAROLLEAU Fabrice

Brigné

02 41 59 05 12

marolleau.fabrice888@orange.fr

Club des Ambilliates (Club des Aînés)

POLART José

Ambillou-Château

02 41 59 35 48

polart.jose@neuf.fr

Club des troglos (Scrabble)

GATINEAU Jacqueline

06 70 55 60 59

Ambillou-Château

norbert.gatineau@orange.fr

Comité des Fêtes

MOREAUX Frédéric

Noyant-la-Plaine

comitedesfetes.nlp@gmail.com

Familles Rurales

LOUVET Michael

Noyant-la-Plaine

familles.rurales49700@gmail.com

Fédération groupement et Protection des cultures

MARTIN Pascal

Ambillou-Château

pascalmartin@orange.fr

www.fgdon49.fr

Imagin'etouchatou

CHALIGNE Gaëlle

Louerre

imagin'etouchatou@gmail.com

Les Bouchons d'Amour

LOUVIOT Christelle

Noyant-la-Plaine

travaurs@hotmail.fr

www.bouchonsdamour.com

Les Escapades du Meugon

DAUFFY Pierre

Louerre

09 72 80 79 75

escapades-du-meugon@orange.fr

www.escapadesdumeugon.com

Société de Chasse

JUSTEAU Jean-Paul

Ambillou-Château

02 41 59 40 69 • 06 11 28 27 77

Société le Rosier

MARTIN André

Ambillou-Château

seretti.augustin@orange.fr

Suna Tsubu Dojo (STD)

SERETTI Augustin

Ambillou-Château

seretti.augustin@orange.fr

UNC - Union des Anciens Combattants

COTENCEAU Guy

Louerre

UNC - Union des Anciens Combattants

LELIEVRE Daniel

Ambillou-Château

02 41 59 31 83

UNC - Union des Anciens Combattants

PIONNEAU Jean

Noyant-la-Plaine

NUMÉROS UTILES

NUMÉROS D'URGENCES

- ☎ 15 SAMU
- ☎ 18 ou 112 Pompiers
- ☎ 17 Police
- ☎ 115 Urgences sociales
- ☎ 02 41 48 21 21 Centre anti-poisons
- ☎ 05 49 44 70 66 Urgence dépannage Gaz
- ☎ 09 72 67 50 49 Urgence dépannage Electricité
- ☎ 02 41 53 32 32 Centre Hospitalier - Urgences Saumur
- ☎ 02 41 35 32 97 Centre Hospitalier Universitaire - Urgences Angers
- ☎ 32 37 Pharmacie de garde
- ☎ 116 • 117 Médecin de garde
- 02 41 33 16 33

SERVICES DIVERS

DÉCHETS

- ☎ 02 41 59 61 73 SMITOM Sud Saumurois

EAU ET ASSAINISSEMENT

- ☎ 02 41 40 45 62 CASVL - Assainissement non collectif
- ☎ 09 69 32 35 29 VEOLIA - Eau potable et Assainissement collectif

ÉPICERIE - RELAIS POSTE

- ☎ 02 41 67 16 13 Atoo Alimentation Tuffalun

SERVICES DE SANTÉ

CENTRE HOSPITALIER

- ☎ 02 41 53 30 30 Centre Hospitalier Saumur
- ☎ 02 41 35 36 37 Centre Hospitalier Universitaire Angers

AMBULANCES

- ☎ 02 41 59 15 31 Ambulances Hervé - Jussieu Secours Doué-en-Anjou
- ☎ 02 41 59 17 41 ABC Ambulances Doué-en-Anjou

EHPAD - MAISON DE RETRAITE ET CONVALESCENCE

- ☎ 02 41 83 46 10 Centre Hospitalier Doué-en-Anjou
- ☎ 02 41 54 22 60 Centre Hospitalier - Layon-Aubance Brissac Loire Aubance
- ☎ 02 41 83 17 00 Les Récollets Doué-en-Anjou

RÉSIDENCE AUTONOMIE

- ☎ 02 41 59 30 58 Résidence Autonomie Les Camélias

ACTION SOCIALE

ORGANISMES SOCIAUX

- ☎ 08 10 25 49 30 CAF Angers
- ☎ 36 46 CPAM Angers
- ☎ 02 41 31 75 75 MSA Angers
- ☎ 02 41 40 20 10 Maison Départementale des Solidarités Doué-en-Anjou

AIDES À LA PERSONNE

- ☎ 02 41 83 22 20 Coordination Autonomie Doué-en-Anjou
- ☎ 02 41 83 46 44 ADMR Pays Douessin Doué-en-Anjou
- ☎ 06 37 04 00 68 Transport Solidaire (TACT) Doué-en-Anjou

REPAS À DOMICILE

- ☎ 02 41 83 46 10 Centre Hospitalier Doué-en-Anjou
- ☎ 02 41 54 22 60 Centre Hospitalier Layon-Aubance Brissac Loire Aubance
- ☎ 02 41 38 58 75 Les Menus Services Saumur
- ☎ 02 41 50 53 64 Age d'or Services Saumur

EMPLOI

- ☎ 02 41 59 75 18 Antenne Information Emploi Doué-en-Anjou
- ☎ 02 53 93 50 09 Maison de l'Emploi Saumur Val de Loire Saumur
- ☎ 02 41 38 23 45 Mission locale du saumurois Saumur
- ☎ 09 72 72 39 49 Pole Emploi Saumur

AIDES ALIMENTAIRES

- ☎ 02 41 59 13 84 Les Restos du Cœur Doué-en-Anjou
- ☎ 02 41 50 32 94 Les Restos du Cœur Gennes-Val-de-Loire
- ☎ 02 41 51 81 04 La Banque Alimentaire Gennes-Val-de-Loire

SERVICES PUBLICS

- ☎ 02 41 83 57 00 Hotel des Impôts Saumur
- ☎ 02 41 83 57 00 Trésor Public
- ☎ 02 41 59 10 56 Gendarmerie Doué-en-Anjou
- ☎ 02 41 83 11 83 Conciliateur de Justice Doué-en-Anjou
- ☎ 02 41 51 81 30 Conciliateur de Justice Gennes-Val-de-Loire

MÉDICO-SOCIAL TUFFALUN

INFIRMIÈRE

- ☎ 07 70 64 83 55 BEAUMONT Delphine
- ☎ 07 70 64 83 55 CADIX Anne-Laure
- ☎ 07 70 64 83 55 COURTOIS Marina
- ☎ 06 99 43 60 79 LE FLOCH Catherine
- ☎ 07 70 64 83 55 PACHA Lynda

KINÉSITHÉRAPEUTE

- ☎ 02 41 59 96 88 LEBREIL Olivier

MÉDECIN

- ☎ 02 41 59 36 36 BABIN Philippe
- ☎ 02 41 38 37 68 PAILLAS-OLIVIER Anne-Sophie

SAGE-FEMME

- ☎ 06 76 40 65 07 SICARD Marion

ACTIVITÉS SCOLAIRES

ET PÉRISCOLAIRES TUFFALUN

ÉCOLES

- ☎ 02 41 59 34 95 Ecole Hervé Yves
- ☎ 02 41 59 36 33 Ecole Le Sophora
- ☎ 02 41 59 62 30 Ecole Les Faluns
- ☎ 02 41 59 32 75 Ecole Notre-Dame

RESTAURANT SCOLAIRE

- ☎ 02 41 59 34 70 Restaurant scolaire

SYNDICAT

- ☎ 02 41 50 90 85 SIVOS

TUF'FÊTE ARTS 2019



JANVIER

- **Samedi 4 janvier 2020 19h00**
Cérémonie des Vœux de la Municipalité 2020
Municipalité
Salle des Sports à Ambillou-Château
- **Du 17 au 31 janvier 2020**
Collecte de papiers
APE Am'Stram'Gram
Devant la mairie à Noyant-la-Plaine
- **Jedi 23 janvier 2020**
Assemblée Générale
Les Ambilliates
Salle des Associations à Ambillou-Château

FÉVRIER

- **Samedi 1^{er} et dimanche 2**
Pièce de théâtre l'Effet Papillon 2
Salle des loisirs à Ambillou-Château

MARS

- **Du 2 au 13 mars 2020**
Collecte de papiers
APE École Notre Dame
École à Ambillou-Château
- **Vendredi 6 mars 2020**
Carnaval et Repas
APE Am'Stram'Gram
Salle des loisirs à Ambillou-Château
- **Samedi 7 Mars 2020**
Repas de chasse
Société de chasse d'Ambillou
Salle des loisirs à Ambillou-Château
- **Dimanches 15 et 22 Mars 2020**
Élections Municipales 2020

AVRIL

- **Avril 2020 (Date à définir)**
Concours de petits palets
ASVR Football
Salle des Spots à Ambillou-Château
- **Samedi 25 avril 2020 12h00**
Repas des Aînés (sur invitation)
CCAS
Salle des Loisirs à Ambillou-Château

MAI

- **Vendredi 1^{er} mai 2020**
Vide-grenier
APEL Ecole Notre Dame
à Ambillou-Château
- **Samedi 16 mai 2020**
Concours de boules carrées
Comité des Fêtes de Louerre
Louerre

JUIN

- **(Date à définir)**
Challenge Philippe JOUBERT
ASVR Football
- **Du 5 au 19 juin 2020**
Collecte de papiers
APE Am'Stram'Gram
Devant la mairie à Noyant-la-Plaine
- **Samedi 6 et Dimanche 7 juin 2020**
TUF'FETE ARTS
Municipalité
Au sein des 3 communes déléguées
- **Samedi 20 juin 2020**
Fête des écoles publiques
APE Am'Stram'Gram
Salle des Loisirs à Ambillou-Château
- **Samedi 27 juin 2020**
Kermesse
APEL Ecole Notre-Dame
Salle des Loisirs à Ambillou-Château

JUILLET

- **Dimanche 5 juillet 2020**
Concours de Pêche
Comité des Fêtes de Louerre
Plan d'eau à Louerre
- **Mardi 14 juillet 2020**
Concours de Pêche
Société de chasse d'Ambillou
Plan d'eau à Ambillou-Château
- **Mardi 14 juillet 2020**
Repas Fête Nationale
Comité des Fêtes de Louerre
Salle des loisirs à Louerre

SEPTEMBRE

- **Samedi 12 septembre 2020**
Pique-Nique de Sauné
Habitants de Sauné
- **Samedi 21 et dimanche 22 septembre 2020**
Journées du Patrimoine
Au sein des 3 communes déléguées

OCTOBRE

- **Du 5 au 11 Octobre 2020**
Semaine bleue
CCAS
Résidence Autonomie «Les Camélias»
à Ambillou-Château
- **Samedi 31 Octobre 2020**
Soirée Fruit de mer
Société de chasse d'Ambillou
Salle des Loisirs à Ambillou-Château

NOVEMBRE

- **Mercredi 11 novembre 2020**
Célébrations du 11 Novembre
Municipalité
Au sein des 3 communes déléguées
- **Samedi 14 novembre 2020**
Loto des Aînés
Municipalité
Résidence Autonomie « Les Camélias »
à Ambillou-Château

